
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarantième séance – Mercredi 15 février 2006, à 17 h

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Olivier Coste, M^{me} Linda de Coulon, MM. Roland Crot, Blaise Hatt-Arnold, M^{me} Ruth Lanz Aoued, M. Jean-Pierre Oberholzer et M^{me} Sandrine Salerno.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Patrice Mugny, Christian Ferrazino et Pierre Muller, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 2 février 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 février et mercredi 15 février 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs, j'ai plusieurs communications à faire. La première: il vous sera distribué tout à l'heure un article de la *Feuille d'avis officielle*, paru en 2002, sur Jean-Jacques de Sellon. Vous avez en effet sûrement tous lu l'article de la *Tribune de Genève* d'aujourd'hui qui relate notre décision de transférer la tombe de Jean-Jacques de Sellon du cimetière du Petit-Saconnex au cimetière des Rois.

Deuxième communication: le Conseil administratif, suite à l'acceptation hier de la motion M-590, a décidé d'octroyer par solidarité une somme de 10 000 francs aux travailleurs en grève de Swissmetal à Reconvilier. Selon les motionnaires, une somme supplémentaire sera récoltée auprès des conseillers municipaux qui céderont volontairement leurs jetons de présence; qu'ils en soient remerciés. Le Conseil administratif, ce matin, s'est donc joint au Conseil municipal pour soutenir les travailleurs de Swissmetal. Il salue l'engagement d'une région et confirme qu'il accepte la décision du Conseil municipal. D'ores et déjà, il a bloqué l'argent nécessaire, qui sera versé après discussion avec la commission du personnel de l'entreprise, en tenant compte des préjudices pécuniaires que les employés ont subi durant cette grève. Par comparaison, j'ai retrouvé une décision du Conseil administratif de 1987, signée par Guy-Olivier Segond, vice-président, et Jean-Pierre Guillermet, secrétaire général: à l'époque le Conseil administratif et le Conseil municipal réunis avaient attribué 50 000 francs à l'entreprise Dubied. Vous voyez qu'il y a un précédent. Je le mentionne pour nos détracteurs à l'extérieur de cette salle, qui ont critiqué la décision du Conseil municipal et du Conseil administratif.

La troisième communication a trait aux négociations avec l'Association des cadres de l'administration municipale (ACAM) et la commission du personnel, puisque, lors du vote du budget 2006, en décembre, vous nous aviez demandé des informations. Les négociations se déroulent en harmonie avec la commission du personnel et l'ACAM. Pour preuve, demain après-midi, nous avons une séance de 17 h à 19 h avec l'ACAM sur la refonte du statut de la fonction publique municipale. Depuis le mois de janvier, nous avons déjà eu plusieurs rencontres et je vous confirme ce que j'avais dit au mois de décembre: des séances sont déjà prévues, tous les deux mois, entre le Conseil administratif, la commission du personnel et l'ACAM. Tous les deux mois aussi, une réunion est prévue pour des objets moins politiques, plus administratifs, avec le directeur général de l'administration, M. Moret, avec le chef du Service des ressources humaines, M. Veyrat, et en concertation avec le Conseil administratif.

Des groupes de travail existent déjà, dont la commission consultative de refonte du statut, qui comprend un représentant par département, plus un pour le

Service d'incendie et de secours, et deux représentants des syndicats SIT et SSP-VPOD. Cette commission travaille bien et respecte les délais que nous lui avons imposés. Dernièrement, avec la commission du personnel et l'ACAM, nous avons créé un groupe de travail sur la domiciliation des fonctionnaires en France voisine ou dans le canton de Vaud, qui abordera également le problème du pont de fin d'année. Nous avons aussi annoncé, lors de la dernière séance entre le Conseil administratif, la commission du personnel et l'ACAM, qu'un groupe de travail allait se mettre en place prochainement, en ce qui concerne le budget 2007. Enfin, la commission d'évaluation des fonctions fonctionne de nouveau bien et se réunit régulièrement. C'est dire que, sur ce plan-là, tout se passe très bien. Evidemment, il y a toujours des problèmes, autrement on ne négocierait pas. Mais en ce qui concerne la régularité des séances, il y a une amélioration qu'il faut noter.

La dernière communication concerne les voyages des magistrats. Je vous lis un extrait du Conseil administratif, datant du 18 janvier 2006: «Le Conseil évoque la problématique du règlement fixant les indemnités dues aux conseillers administratifs lors de leurs déplacements officiels. Après discussion, il décide de s'en tenir désormais à une interprétation stricte de l'article 3 dudit règlement, notamment les notions de conjoint et celles d'accompagnant officiel.» Je vous lis ici le troisième alinéa de l'article 3 de ce règlement: «Lorsque le conjoint doit officiellement accompagner un conseiller administratif lors d'un déplacement, il en sera fait mention dans l'extrait rédigé par le secrétaire général – remplacé maintenant par le directeur général de l'administration. Dans ce cas, les frais de transport du conjoint seront entièrement pris en charge par la Ville.» Cela veut dire qu'un tel voyage doit être accepté lors d'une séance du Conseil administratif. Voilà qui, je l'espère, mettra un terme à de méchantes polémiques.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Questions orales.

M. André Hediger, conseiller administratif. Hier soir, j'ai répondu à une question de M. Buschbeck concernant le bassin du stade du Bout-du-Monde, qui est muni d'un bouton presseur permettant aux footballeurs de nettoyer leurs souliers après les matchs. J'ai dit que j'allais faire le nécessaire auprès du Service

des sports. Or, le Service des sports m'a contacté pour me dire que le Service de l'énergie avait fait modifier l'installation il y a déjà plusieurs mois. Le bouton presseur installé comporte donc un «modulateur», de sorte que, lorsqu'on presse sur ce bouton, sept ou huit trous s'ouvrent le long d'un tuyau, ce qui permet aux footballeurs de nettoyer leurs chaussures de sport. Puis, ce bouton presseur s'arrête. Cette question d'économie d'eau au stade du Bout-du-Monde est donc réglée depuis plusieurs mois, Monsieur Buschbeck, suite à la demande du Service de l'énergie.

Une autre question a été posée par M. Winet concernant la privatisation d'un des parkings dans le parc des Eaux-Vives. C'est un de mes services qui a demandé la «reprivatisation» du parking dit «du Raisin». Ce parking, qui est en forme de «L», est situé derrière le Restaurant du Parc des Eaux-Vives et entoure les trois terrains de tennis. Ce parking va désormais être réservé à un certain nombre d'utilisateurs bénéficiaires de macarons, notamment des gens du Restaurant du Parc des Eaux-Vives, du restaurant du tennis club, des membres du tennis club et de la villa du Plonjon. Je rappelle que ce parking comprend 166 places au total et qu'il est limité à quatre heures. Afin de pouvoir stationner plus de quatre heures sur une trentaine de places avec macaron, nous avons dû demander la reprivatisation pour permettre le stationnement au-delà de quatre heures. C'est la loi.

Une autre question a été posée par M. Queloz, qui demandait quelles conditions sont faites au Cirque du Soleil. Après m'être renseigné, je peux vous dire que la programmation du Cirque du Soleil aura lieu du 10 mars au 16 avril 2006. Les débuts des travaux pour le montage ont commencé le 1^{er} février 2006, la fin du démontage est prévue le 19 avril. Mais, d'entente avec le Cirque Nock, qui s'installera juste après sur la plaine de Plainpalais, le bitume ne sera pas enlevé durant la période de représentation du Cirque Nock, mais seulement après son départ. J'en viens aux conditions financières. Je vous rappelle que le Cirque Knie paie un montant de 45 000 francs pour un emplacement beaucoup plus grand que celui qu'occupe le Cirque du Soleil sur la plaine de Plainpalais, lequel verse un montant forfaitaire de 90 000 francs de redevance fixe à la Ville de Genève.

Hier soir, M. Coste a posé une question concernant les soirées d'accueil des candidats à la naturalisation au Palais Eynard. Ces invitations sont faites par le Secrétariat du Conseil administratif, qui invite également par courrier le Conseil municipal. Cette lettre est scannée et adressée par e-mail à tous les conseillers municipaux. La vérification a été faite aujourd'hui et cela a été confirmé au Palais Eynard par les personnes chargées de vous adresser ces courriers.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je réponds d'abord à une question posée par M. Patrice Reynaud, concernant l'étude Veprovide et le rapport

du professeur Pini. Il demandait si le Conseil administratif, en particulier celui qui vous parle, s'estimait satisfait du travail effectué. Je relève au passage que c'était un travail conjoint entre l'Université de Genève et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL); vous vous souvenez que nous sommes venus présenter cette étude à la commission des finances avec le professeur Pini et des représentants de l'EPFL. Ce travail constituera un important apport technique et scientifique d'aide à la décision. Comme nous l'avons expliqué à la commission des finances, il s'agit d'un outil informatique qui permettra d'évaluer les émissions des différents véhicules, que ce soit celles qui sont nuisibles à la santé humaine – avec la pollution que nous venons de vivre, je crois que c'est particulièrement important – ou celles qui sont nuisibles à l'environnement, je pense en particulier à l'effet de serre. Cet instrument permettra aussi, Monsieur Reynaud, le suivi des véhicules en matière d'émissions polluantes relatives aux normes de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit. Nous avons vraiment voulu avoir la possibilité de suivre l'évolution des véhicules durant toute leur vie sous ces deux angles-là.

Bien entendu, cet instrument devrait permettre des choix techniques très précis en matière de gabarit, de moteur ou d'autres aspects techniques, lors de chaque achat de véhicule ou lors du remplacement d'un véhicule usagé. Enfin, je me permets de rappeler qu'il s'agit d'un instrument d'aide à la rationalisation des activités, par une meilleure définition des parcours – là je pense aux véhicules de la Voirie – et des modalités pratiques des activités, par exemple en matière de nettoyage du domaine public.

Par votre question, Monsieur Reynaud, j'ai compris que vous aviez certains doutes. Je suis d'avis qu'il y aurait lieu peut-être d'en parler de manière plus approfondie devant la commission qui a reçu le professeur Pini et ses différents collaborateurs, pour tenter de dissiper ces doutes. En tout cas, l'ensemble des collaborateurs de la Cogeve, la Commission municipale de gestion des véhicules, sont convaincus que cet outil répond à leur attente et qu'il sera à la hauteur de leurs espérances, s'agissant de mettre la Ville de Genève en harmonie avec la Convention de Florence qu'elle a ratifiée. La Cogeve s'occupe de l'acquisition des véhicules en Ville de Genève pour l'ensemble des départements et a le souci de s'assurer que les prescriptions contenues dans la Convention de Florence soient vraiment respectées. Aujourd'hui, il faut savoir qu'un certain nombre de véhicules ne font pas forcément la fierté de notre municipalité... Avec cet instrument, dans les années à venir, nous aurons la possibilité de nous mettre en conformité et de nous assurer qu'avec le temps nous le restions. Je crois que cet élément a mal été perçu lors de l'exposé fait en commission et je me propose, si vous êtes d'accord, d'en rester là pour aujourd'hui et de revenir en commission pour avoir un débat plus interactif, qui permette de dissiper les éventuels doutes qui pourraient encore subsister.

Je réponds maintenant à M^{me} Klopmann, qui demandait à mon collègue Hediger – je réponds pour lui, vous comprendrez pourquoi – quand serait déposé le crédit pour le Tennis Club Drizia-Miremont. Ce crédit a été effectivement adressé il y a une semaine à mon collègue Hediger, qui me dit l’avoir renvoyé à mon département hier; c’est dire qu’il se retrouve à nouveau chez moi... La partie qui concernait le département des sports a été intégrée à la partie technique, et le Conseil municipal sera très prochainement saisi du dossier qui, somme toute, n’est pas très compliqué, puisque c’est le même projet que vous avez déjà connu. Vous le recevrez prochainement, dans un ou deux mois.

Je réponds également à M. Fourcade, qui avait interpellé mon collègue Hediger concernant les places de stationnement éliminées à la rue Hoffmann, où des baraques de chantier sont installées. Renseignements pris auprès de l’Office cantonal de la mobilité (OCM) – c’est le nouveau nom de l’Office des transports et de la circulation – celui-ci nous a indiqué qu’il ne pouvait pas, vu la configuration du quartier et le peu d’espace disponible, donner d’autres places en compensation de celles qui sont supprimées temporairement pour les baraques de chantier. Il faudra supporter, le temps de ce chantier, la suppression de ces quelques places. Je vous transmets donc les informations que j’ai reçues du Canton.

Je réponds enfin à M^{me} Rys qui, ayant lu la brochure de l’Aspic – je vous félicite, Madame Rys, de la qualité de vos lectures – s’interrogeait sur les mandats que cette Association pour les intérêts des cyclistes avait reçus de la Ville de Genève. Je vous en donne le détail. L’Aspic a effectivement été mandatée en 2005, dans le cadre de la Semaine de la mobilité, pour organiser une visite guidée à vélo le dimanche 18 septembre, pour un montant de 250 francs. Toujours en 2005, la Ville a organisé avec l’Aspic ce qu’on a appelé les samedis du vélo. Le premier samedi de chaque mois, depuis le mois de mai jusqu’au mois d’octobre, sont organisées des balades en vélo, des visites culturelles. Nous avons également demandé à l’Aspic, dans le cadre des samedis du vélo, d’organiser des cours de conduite, parce que beaucoup de gens hésitent à faire du vélo en fonction de la dangerosité supposée de ce moyen de locomotion. L’Aspic nous donne de bons coups de main en prenant en charge ces cours. Nous lui avons attribué ce mandat global pour une somme de 6740 francs sur l’ensemble de l’année 2005. Voilà les deux mandats auxquels il a été fait allusion, je pense, dans l’article en question.

La présidente. M^{me} Klopmann et M. Fourcade souhaitent répliquer à vos réponses, Monsieur Ferrazino. Je passe d’abord la parole à M^{me} Klopmann.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Merci, Madame la présidente. Monsieur Ferrazino, j’ai peut-être mal entendu, mais avez-vous bien dit que le projet du

Tennis Club Drizia-Miremont n'était pas compliqué, que c'était le même qu'il y a huit mois?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Madame, vous vous souvenez que lorsque le Conseil municipal avait refusé le premier projet dont il avait été saisi, c'était en raison du fait que le président du Tennis Club Drizia-Miremont avait dit ne pas avoir été consulté. Votre Conseil avait considéré qu'il ne pouvait pas accepter un projet qui n'avait pas l'accord du club. Or, et vous le verrez dans la proposition de crédit, les services de M. Hediger ont recontacté le président Haefliger et le comité, qui ont reconnu qu'ils avaient mal compris et que ce projet était bien celui qu'ils voulaient. Ce malentendu nous a fait perdre plus d'une année, effectivement, mais nous n'allions pas revenir devant le Conseil municipal sans avoir la garantie écrite du comité et du président qu'ils étaient d'accord. Le projet dont le Conseil municipal sera saisi est donc un projet qui fait l'unanimité au sein du comité du club. Cela a pris un certain temps pour avoir ces différentes confirmations écrites, mais vous recevrez la proposition d'ici deux mois environ.

M. Eric Fourcade (HP). Effectivement, je voudrais revenir sur ces places de stationnement qui manquent dans le quartier de la rue Hoffmann. Il se trouve que derrière la rue Hoffmann, sur l'emplacement de l'ancienne usine Landys & Gyr, un énorme parking pourrait être réquisitionné pour accueillir les automobilistes qui ont payé leur macaron à l'année pour une place en zone bleue dans ce quartier. Je vous demande de faire diligence auprès du Service de la mobilité pour savoir s'il serait possible de réquisitionner ce parking, afin que les habitants ne soient pas grugés...

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Fourcade, je vous rappelle que la problématique des parkings est de la compétence cantonale et non de celle du Service de la mobilité de la Ville de Genève. Le parking auquel vous faites allusion, sauf erreur, est un parking privé et je vois mal que des places en zone bleue, ouvertes à tout un chacun, puissent y être aménagées. Cela dit, je ne ferai pas l'injure à l'Office cantonal de la mobilité de penser qu'il n'a pas examiné les possibilités de compensation. D'après les renseignements qui ont été donnés à mes collaborateurs, vu la configuration du quartier et compte tenu de la brièveté du chantier, il n'a pas pu trouver de solution.

En ce qui concerne la Ville de Genève, nous ne pouvons pas, quand bien même nous aurions des parkings privés, les transformer en parkings publics en zone bleue. Il y a beaucoup de situations de ce genre, en fonction des travaux qui

ont lieu en ville et qui ont pour conséquence, durant la durée d'un chantier, la suppression momentanée de places de stationnement. Il est vrai qu'ici cela durera un peu plus longtemps qu'ailleurs, puisque le chantier est important, mais ces problèmes sont de la compétence du Canton et non pas de notre municipalité.

M. Manuel Tornare, maire. Hier, M. Rumo a posé une question concernant la Genève internationale. Je n'y répondrai pas oralement, mais par écrit, et je rédigerai cette réponse au nom du Conseil administratif avec l'aide de la cheffe du Service des relations extérieures. Nous pourrions faire cela conjointement, puisqu'elle connaît également ce dossier.

4. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 20 000 000 de francs destiné à soutenir la construction de logements sociaux pour la Fondation HLM de la Ville de Genève, respectivement la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (PR-377 A)¹.

Troisième débat

La présidente. J'ouvre donc le troisième débat. Pour mémoire, je vous rappelle que deux amendements ont été acceptés en deuxième débat. Le premier amendement concernait l'article 2, lettre c), dont la nouvelle teneur est: «l'achat et/ou la rénovation d'immeubles». Le deuxième amendement concernait la suppression de l'alinéa 2 de l'article 3.

Nous avons été saisis de deux nouveaux amendements. Je passe la parole à M. Deshusses.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, si le groupe socialiste a demandé le troisième débat, ce n'est pas parce qu'il est opposé à cette fondation ou à la construction de logements sociaux, vous l'aurez bien compris, mais parce que, à l'issue de nos débats hier soir, nous n'avions plus le contrôle des dépenses de la fondation. Cela, à nos yeux, était absolument impossible.

¹ Rapport, 5014.

Pour dire les choses brièvement, cette fois nous revenons non seulement avec la première partie de notre amendement, mais également avec une deuxième partie qui permettra une surveillance par le Contrôle financier de la Ville de Genève. Je vous lis cet amendement, qui concerne l'article 2, alinéa 1:

Projet d'amendement

«Le Conseil administratif est autorisé à engager ce montant uniquement par tranches successives de 5 millions de francs et au fur et à mesure des besoins de la fondation. *La dépense globale de chacune de ces tranches de 5 millions sera soumise au Contrôle financier de la Ville de Genève qui fournira un rapport à la commission des finances.*»

De cette manière, la fondation pourra travailler de façon absolument sereine et le Conseil municipal, par le biais de la commission des finances, aura le suivi des opérations. Il sera possible à la commission des finances d'intervenir ici, en plénum, si elle le juge utile. Cela n'entravera nullement les travaux de la fondation, qui pourra en tout temps exercer son pouvoir pour construire les logements que nous souhaitons.

M. Didier Bonny (DC). Une fois le troisième débat accepté hier soir, nous, démocrates-chrétiens, nous nous sommes dit que ce projet d'arrêté pouvait encore être amélioré par rapport à celui voté lors du deuxième débat. Pour cette raison, nous avons déposé l'amendement suivant, qui concerne les articles 2 et 3 du projet d'arrêté. Je vais expliciter cet amendement, ce qui me permettra aussi de vous donner la position du Parti démocrate-chrétien sur l'amendement proposé par le Parti socialiste.

Projet d'amendement

«Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à *libérer* ce montant (...).

»Art. 3. – (...) relatif à l'usage de ces fonds. *Ledit rapport est remis à la commission des finances.*»

En ce qui concerne l'article 2, par rapport à ce qui a été dit hier soir par M. Reynaud – nous l'avons entendu et nous le croyons volontiers – et pour être cohérents, nous proposons de remplacer le mot «engager» par «libérer». Nous sommes d'accord que ce soit le Conseil administratif qui libère cet argent et que cela ne repasse pas en commission, ce qui retarderait les travaux. Comme nous l'avons également dit hier soir, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social a un représentant par parti et il ne nous semble pas nécessaire de repasser encore par une commission du Conseil municipal.

La deuxième partie de notre amendement concerne l'article 3. Nous demandons que soit ajouté à la fin du paragraphe: «Ledit rapport est remis à la commission des finances», car cela nous semble aller dans le sens des personnes qui demandaient tout de même un contrôle du Conseil municipal, ce qui nous paraît légitime. La commission des finances, une fois saisie du rapport annuel de la fondation – qui sera également communiqué au Conseil administratif – pourrait très bien saisir le Contrôle financier si quelque chose ne lui paraissait pas correct et, ensuite, cela pourrait être discuté en séance plénière. Pour les démocrates-chrétiens, le fait que le rapport soit renvoyé à la commission des finances est tout à fait suffisant comme garantie.

Vous aurez compris que nous ne soutiendrons pas l'amendement du Parti socialiste. En effet, celui-ci nous paraît un peu trop lourd du point de vue du contrôle et par rapport à la libération par tranche de 5 millions. A partir du moment où nous votons les 20 millions et où nous donnons mandat à la fondation de présenter des projets au Conseil administratif, celui-ci ne libérera pas cette somme n'importe comment, nous en sommes persuadés. Nous en restons à notre rôle d'organe délibératif en votant ces 20 millions. Le Conseil administratif les gèrera le mieux possible. Je rappelle que chaque année il y aura un rapport, que la commission des finances pourra y mettre son nez et pourra, le cas échéant, faire appel au Contrôle financier. A partir de là, il nous semble que le Conseil municipal pourra toujours garder la main, s'il devait y avoir des problèmes.

M. Alain Dupraz (T). Je prends juste la parole pour dire que le Parti du travail soutiendra l'amendement du Parti socialiste.

M. Patrice Reynaud (L). Le Parti libéral soutiendra également l'amendement du Parti socialiste, en ce sens qu'il répond à notre inquiétude, inquiétude qui justifiait notre demande d'un troisième débat – je l'ai demandé juste après vous, Monsieur Deshusses – c'est-à-dire le rétablissement du contrôle. Avec l'amendement que nous avons déposé hier, nous envisagions que ce contrôle soit effectué par la commission du logement; qu'il le soit par le Contrôle financier et par la commission des finances, l'essentiel est qu'en tout état de cause il ait lieu.

Cela dit, je maintiens tout de même qu'il y a pour moi un paradoxe évident – mais sans doute n'ai-je pas tout compris – à vouloir maintenir des tranches successives de 5 millions. Vous précisez dans votre amendement, Monsieur Deshusses, que ce seront toujours des tranches successives de 5 millions correspondant aux besoins financiers. Nous n'allons pas déposer d'amendement à ce sujet, mais je souhaite que cela soit dit: je ne comprends pas ce lien entre

les besoins financiers et les 5 millions, puisque cela revient à dire que les besoins financiers seront systématiquement de 5 millions.

Cela étant, l'essentiel est de voter un texte permettant que le contrôle municipal soit rétabli, et c'est le sens de l'amendement socialiste. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral suivra cet amendement.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Le groupe de l'Alliance de gauche (Solidarité et Indépendants) est heureux de constater qu'enfin, ce soir, nous arriverons toutes et tous à nous unir dans la volonté de créer des logements sociaux. Ce qui nous avait un peu divisés hier soir était la façon de débloquer ces 20 millions. Effectivement, nous nous sommes prononcés défavorablement sur l'amendement qu'avait déposé le Parti socialiste, étant donné qu'il entravait la Fondation pour le logement social dans sa liberté d'achat, de rénovation et de construction de nouveaux logements. Mais ce soir, nous sommes heureux de constater que les socialistes sont revenus sur leur décision et qu'ils nous demandent simplement de prévoir que ces tranches de 5 millions, avant d'être débloquées, passent par le Contrôle de gestion et qu'un rapport soit remis à la commission des finances.

Ce qui déplaisait à notre groupe hier soir était le fait que tout repasse par le Conseil municipal, par le biais d'une commission, ce qui aurait alourdi énormément les travaux et ralenti forcément le travail de la fondation. Ce soir, dans l'état actuel des choses, nous sommes prêts à entrer en matière et à soutenir l'amendement du Parti socialiste qui, finalement, laisse quand même une certaine liberté à la Fondation pour le logement social.

En ce qui concerne l'amendement du Parti démocrate-chrétien, nous soutiendrons la première partie et également la deuxième. Nous nous rallions donc aux amendements du Parti démocrate-chrétien et du Parti socialiste et nous vous invitons à en faire de même.

M. Guy Dossan (R). En commission, le groupe radical avait voté le projet d'arrêté amendé prévoyant une libération des 20 millions par tranches, sans indication du montant, et un passage devant ce Conseil municipal. Hier soir, comme l'a dit notre collègue Deshusses tout à l'heure, nous nous sommes quittés en ayant perdu les tranches et le contrôle par le Conseil municipal. C'est pourquoi nous, les radicaux, avons aussi soutenu le troisième débat demandé par le Parti socialiste.

Ce soir, nous nous rallierons à l'amendement du Parti socialiste. Nous ne sommes pas enthousiasmés par les tranches de 5 millions, parce que, comme l'a dit le préopinant libéral, si un projet est plus élevé que 5 millions, on se trouvera

peut-être devant un problème. Mais nous pensons qu'il faut tout de même revenir au principe des tranches et, avec cet amendement, nous avons une réponse à ce que nous souhaitions, la deuxième réponse étant de passer par la commission des finances. Ce soir, nous soutiendrons l'amendement du Parti socialiste.

M. Gérard Deshusses (S). Tout à l'heure, j'ai omis de signaler que l'amendement socialiste était également un amendement du groupe des Verts, cela sans doute parce que j'étais à la recherche de mes lunettes... Bien que je n'en aie pas besoin pour parler, il semblerait que, quand je ne les ai pas dans les mains, ce soit plus délicat... Je m'en excuse auprès du groupe des Verts. C'est donc un amendement conjoint que soutiendra également l'Alternative.

Je tiens à remercier M^{me} Figurek, qui pense que le Parti socialiste a fait un pas vers elle, mais je ne sais pas qui a vraiment fait le pas vers l'autre... C'est vrai, on dit que, dans le Parti socialiste, il y a parfois des Machiavel florentins, que nous ne sommes pas toujours faciles à comprendre, ce doit être ça! En l'occurrence, hier soir, nous n'avons pas cherché à entraver la nouvelle fondation que nous sommes en train de mettre en place. Encore une fois – et, là, je réponds au préopinant libéral – le fait d'en terminer avec une tranche de 5 millions, qui sera contrôlée par le Contrôle financier, n'empêche pas, si des achats doivent être faits à cheval sur deux tranches, d'ouvrir la suivante.

J'espère que cette fondation aura une longue vie. A terme, les 20 millions ne suffiront pas et il faudra bien, quand nous aurons dépensé 18 ou 19 millions, envisager de doter cette fondation de quelques nouvelles dizaines de millions, pour poursuivre l'œuvre sociale que constitue la construction de logements. Par conséquent, agir par tranche n'est pas si paradoxal.

M. Eric Rossiaud (Ve). Nous arrivons, avec cet amendement rédigé par les socialistes et déposé conjointement avec les Verts, à une solution qui paraît intéressante. C'est comme cela qu'une fondation peut fonctionner, en ayant les coudées franches, mais aussi en étant assurée que son activité sera régulièrement contrôlée par les instances qui l'ont dotée. Le Conseil administratif, à chaque demande de la fondation, libérera les fonds, que ce soit à cheval sur deux tranches ou au bout des 5 millions, comme le rappelait M. Deshusses. Le Contrôle financier fera un rapport à la commission des finances qui, si elle le juge utile, alertera ou non le Conseil municipal. Chaque année, une fiduciaire contrôlera les comptes, le Service de surveillance des fondations contrôlera l'adéquation des activités et des buts, et les rapports sur cette fondation seront transmis au Conseil municipal. Cette fondation sera donc particulièrement en vue et surveillée par la population et par notre Conseil municipal.

Nous trouvons que ces fonds publics seront investis de façon judicieuse. Le fait que la Ville de Genève décide d'attribuer 20 millions à cette fondation fait déjà beaucoup de bruit au sein de la République, tant la somme est élevée et le nombre de logements à créer important. Je vous remercie donc de voter l'amendement des socialistes et des Verts.

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre regrette qu'on veuille libérer par tranches ces 20 millions, car nous pensons qu'il faudrait faire confiance à cette fondation qui, depuis plus de soixante ans, a tout de même fonctionné avec des finances saines. Nous ne voyons pas pourquoi il faudrait imposer des contraintes supplémentaires à cette fondation, nous aurions préféré qu'elle ait libre accès à ces 20 millions. Notre position n'a donc pas changé par rapport à hier soir et nous ne voterons pas ce projet d'arrêté.

Mis aux voix, l'amendement de M. Bonny est accepté par 52 oui contre 12 non.

Mis aux voix, l'amendement des socialistes et des Verts est accepté par 48 oui contre 13 non (1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission et par le plénum est accepté par 56 oui contre 7 non (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), g) et h), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'investissement de 20 000 000 de francs destiné à soutenir la création de logements sociaux par la Fondation HLM de la Ville de Genève, respectivement la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (ci-après la fondation), par des dotations en capital échelonnées dans le temps.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2006 (après-midi)
Proposition: dotation de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à libérer ce montant uniquement par tranches successives de 5 millions de francs et au fur et à mesure des besoins de la fondation. La dépense globale de chacune de ces tranches de 5 millions sera soumise au Contrôle financier de la Ville de Genève qui fournira un rapport à la commission des finances.

Toute dotation à la fondation est subordonnée à l’engagement de celle-ci de l’affecter à la création de logements, par:

- a) l’étude ou la construction de logements, par elle-même ou par d’autres organismes sans but lucratif;
- b) l’achat de terrains destinés à la construction de logements sociaux;
- c) l’achat et/ou la rénovation d’immeubles.

Les loyers des logements ainsi créés devront être soumis à une limitation tenant compte du revenu familial des locataires et du taux d’occupation.

Sont réservés les loyers de surfaces commerciales et des logements en attique nécessaires à équilibrer les plans financiers.

La rémunération du capital de dotation est fixée au plus à un taux correspondant au taux hypothécaire de premier rang de la Banque cantonale de Genève. Le Conseil administratif a la faculté de réduire ce taux à un montant inférieur ou d’accorder une exonération totale des intérêts.

Art. 3. – Chaque année, la fondation communique un rapport écrit au Conseil administratif et au Conseil municipal relatif à l’usage de ces fonds. Ledit rapport est remis à la commission des finances.

Art. 4. – Si la Ville de Genève est amenée à verser une part de la dotation prévue à l’article premier, il sera provisoirement, le cas échéant, pourvu à cette dépense au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence du montant engagé.

Art. 5. – Dans l’hypothèse où une dotation en capital selon l’article premier serait accordée, la dépense consentie selon l’article 4 sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Le troisième débat ayant eu lieu, l’arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «La population défend sa police» (P-102 A)¹.

Rapporteur: M. Jean-Charles Lathion.

La pétition «La population défend sa police», déposée par l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, l'Association des intérêts de Champel et l'Association de la Vieille-Ville, a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 23 février 2004. La commission l'a étudiée lors de six séances, le 20 septembre, le 29 novembre et le 13 décembre 2004 ainsi que le 23 mai 2005, le 7 novembre et le 14 novembre 2005, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle (S) jusqu'en mai 2005, puis de M. Jean-Pierre Oberholzer (L).

Les comptes rendus ont été rédigés par M^{me} Ursi Frey pour la première séance, puis par M^{me} Olivia Di Lonardo, remplacée le 23 mai 2005 par M. Julien Deffaugt et le 14 novembre par M^{me} Laurence Schmidlin. La commission les remercie pour la qualité de leur travail.

La même pétition ayant été adressée au Grand Conseil, les conseillers municipaux pourront se référer également au rapport (P 1466-A) du 12 juillet 2005 de M. Martin-Paul Broennimann, député. Les conclusions et recommandations de la commission des pétitions du Grand Conseil sont évoquées en page 5 du présent rapport.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 20 septembre 2004

Audition de M. André Fischer (Association de la Vieille-Ville, représentant les commerçants et habitants), de M. Charles Lévy (Association des zones piétonnes et rues résidentielles de la Vieille-Ville) et de M. Jean Spielmann (Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, AHCVV)

M. Lévy explique que la pétition a été déposée à la suite de la réduction des heures d'ouverture du poste de police du Bourg-de-Four et du passage d'un effectif de 37 à 7 agents.

La Vieille-Ville est une zone très fréquentée. Avec la décision prise par l'Etat, les pétitionnaires appréhendaient une augmentation des incivilités et du brigandage.

¹ «Mémoire 161^e année»: Commission, 4605.

dage. Ces craintes se sont révélées justifiées. Toutes les associations de la Vieille-Ville, au-delà de leurs divergences, se sont alors réunies pour intervenir auprès des autorités.

De l'avis de M. Spielmann, la présence des îlotiers constituait un point fort du poste du Bourg-de-Four. Ceux-ci connaissaient les bistrotts, les personnes à problèmes et discutaient avec elles pour arranger les situations. Ils pratiquaient une police de proximité. Avec la nouvelle stratégie imposée par l'Etat, lorsqu'il y a du bruit, on requiert l'intervention des gendarmes depuis leurs casernes. Ceux-ci arrivent casqués et armés, ce qui augmente le risque de bagarres. La présence de la police dans le quartier rassurait la population. Aujourd'hui, les habitants doivent faire la police eux-mêmes et les incivilités augmentent. Selon M. Spielmann, ce coût social est plus important que les charges concernant les îlotiers. C'est une faute politique grave que l'on a commise en proposant de telles solutions. Les postes de police devraient être ouverts et les îlotiers présents.

Le président de la commission rappelle que la pétition P-95 traite également des nuisances sonores dans ce quartier et qu'elle complète ainsi la pétition P-102.

MM. Spielmann, Fischer et Lévy insistent sur le rôle social que jouait le poste dans son ancienne composition, aussi bien pour les touristes que pour les habitants. La petite équipe actuelle n'est plus en mesure d'effectuer les contrôles et d'assurer une police de proximité qui est regrettée de tous. Le poste recevait jusqu'à 3000 appels lorsqu'il était en fonction.

Aujourd'hui, on se trouve face à des répondeurs. Même la scène de la drogue s'est déplacée et l'on constate un nouveau trafic à la rue Agrippa-d'Aubigné.

Les réponses des pétitionnaires aux questions des commissaires font clairement apparaître une opposition entre la politique d'une police de proximité, de convivialité, qu'ils appellent de leurs vœux, et une police d'intervention et de répression qui leur serait imposée et qui aurait l'effet de faire augmenter les tensions dans le quartier. Pour M. Spielmann, une telle politique nécessite un débat public afin que les citoyens puissent se prononcer sur la police qu'ils souhaitent. Il convient également de revoir le rôle de la Ville de Genève et les compétences des agents de sécurité municipaux.

Les commissaires apprennent des pétitionnaires que le poste du Bourg-de-Four gère le centre-ville de la rive gauche, la rue de la Confédération, la rue de Rive, Champel, Malagnou, la Fontenette et toute la rive gauche jusqu'à Hermande et Bardonnex.

Ils sont particulièrement sensibilisés au problème des incivilités nocturnes et des nuisances sonores pratiquement indissociables de la vie des établissements et de la fête.

La discussion qui suivra l'audition des pétitionnaires verra retenue la proposition d'entendre la magistrate chargée du Département de justice, police et sécurité, du commandant de la gendarmerie et du responsable des îlotiers. Cette proposition sera acceptée à l'unanimité moins une abstention.

Séance du 29 novembre 2004

Audition de M. Christian Cudré-Mauroux, commandant de la gendarmerie

M^{me} Micheline Spoerri, présidente du Département de justice, police et sécurité, n'étant pas disponible le 29 novembre 2004, elle a mandaté le commandant de la gendarmerie pour répondre aux différentes questions sur les sujets d'insécurité, de drogue, de salubrité ou de nuisances sonores traités par la commission des pétitions (P-114 «Halte au ghetto dans le secteur de la gare», P-102 «La population défend sa police», P-120 «Halte au bruit au boulevard Saint-Georges!», P-115 «Trafic de drogue, bruit, insécurité et saleté dans les environs de la rue Voltaire»).

Le commandant Cudré-Mauroux est accompagné par M. Olivier Cartier, chef de la Task Force Drogue, et de M. Châtelain, îlotier.

D'emblée, M. Cudré-Mauroux précise ne pas être habilité à répondre aux questions de politique de sécurité et restreint sa sphère de compétence aux aspects techniques.

Les effectifs de la gendarmerie n'ont pas changé depuis 1988: ils s'élèvent à 754 personnes, alors que les tâches sont de plus en plus nombreuses. La même prestation d'accueil à la population est réclamée et il existe toujours des îlotiers dans chaque poste. On a opté pour un poste fixé sur l'accueil 24 heures sur 24, à savoir celui de Cornavin. Dans les autres postes de la ville, on a fixé des heures d'ouverture. De plus, la centrale de la police, le 117, sert également à aiguiller la population.

La décision a été prise d'offrir une nouvelle prestation, soit le poste de Cornavin ouvert 24 heures sur 24. Pour le réaliser, il a fallu ponctionner des effectifs sur le poste du Bourg-de-Four qui a été choisi en raison de sa situation géographique, soit l'ancien contour des remparts. On a partagé le secteur entre Rive, Carouge et Champel. Les besoins sont donc satisfaits, d'une part, avec un accueil permanent aux heures d'ouverture et, d'autre part, avec une réponse de Police Secours garantie. Peu importe qu'elle vienne du Bourg-de-Four ou d'ailleurs.

Quant aux îlotiers, il y en a sur place depuis un certain temps et ils établissent des relations entre la police et la population. Ainsi, on ne pourrait déplorer aucune déperdition en tant que telle.

Répondant à une commissaire, M. Cudré-Mauroux affirme qu'il n'existe pas de problème de drogue dans le quartier, mais des problèmes de circulation, de stationnement et de bruit. Depuis le 1^{er} avril 2004, l'opération «Remparts» a été lancée, à savoir une brigade pédestre qui tourne systématiquement chaque nuit, selon les informations données par les îlotiers.

Cette opération se base sur trois priorités: la circulation, le stationnement et les incivilités. Des contrôles sont effectués et des sanctions ont été prises à l'égard de plusieurs établissements. Quant aux bris de bouteilles, il conviendrait idéalement d'établir un partenariat avec les Services industriels de Genève.

Pour ce qui concerne le nombre d'agents au poste du Bourg-de-Four, il en reste huit la journée pour l'accueil, les 24 autres étant répartis dans les autres postes. De plus, entre 20 h et 5 h du matin, des gendarmes effectuent des tournantes.

Pour le commandant Cudré-Mauroux, la «police de rêve», qu'évoque un commissaire, devrait réunir deux critères: correspondre aux besoins ressentis et exprimés par la population et assurer une proximité qui désamorcerait un certain nombre de conflits. Il ne pense cependant pas que poster des policiers à tous les coins de rue soit une solution souhaitable.

Quant aux problèmes de bruit mentionnés par le président de la commission, M. Cudré-Mauroux répond que le tandem des îlotiers la journée permet d'être en contact avec une partie de la population et de les identifier. La police s'y attelle, quant à elle, le soir. Mais un îlotier peut être affecté à une mission de nuit, si nécessaire.

Une cinquantaine d'îlotiers sont répartis entre tous les postes de la ville. L'effectif n'a pas changé en quinze ans, ce qui n'est pas le cas de leurs activités. On est passé, depuis, aux 40 heures hebdomadaires, ce qui comporte des incidences techniques sur les horaires.

Pour ce qui concerne les interventions auprès des gérants d'établissements générant des nuisances nocturnes, M. Cudré-Mauroux explique que, après une première action auprès des propriétaires pour demander de baisser la musique, des amendes peuvent cependant être dressées. Par contre, elles ne sont pas dissuasives.

Il existe huit brigades de bruit. Des vérifications sont faites sur certains sites, mais les mesures ne sont pas assez lourdes. Il faudrait une répression plus intelligente avec des sanctions administratives mieux adaptées et graduées en fonction des infractions régulièrement commises par les mêmes responsables.

Séance du 13 décembre 2004

Lors de la séance du 13 décembre 2004, les commissaires ont évoqué la question des compétences municipales et cantonales en matière de police. Fallait-il entendre la magistrate responsable de ce dossier pour l'Etat ou s'en référer aux conclusions de la commission du Grand Conseil chargée de traiter cette même pétition? Selon les libéraux, la compétence revient au Grand Conseil; ils proposeront donc un «classement par abstention».

La commission, en sa majorité, en décidera autrement en demandant l'audition de M^{me} Micheline Spoerri, voire lors d'une audition commune avec la commission du Grand Conseil au cas où, pour une question de calendrier, la magistrate serait indisponible pour l'une ou l'autre des auditions.

Séance du 23 mai 2005

Audition de M^{me} Micheline Spoerri, conseillère d'Etat chargée du département de justice, police et sécurité, accompagnée par M. Bernard Dupont, secrétaire adjoint

M^{me} Spoerri annonce qu'elle a reçu les trois associations de la Vieille-Ville au sujet des effectifs actuels du poste de police du Bourg-de-Four et du problème de fond que pose la sécurité dans les quartiers. Si elle comprend les inquiétudes des citoyens, la magistrate se trouve cependant confrontée au problème crucial des effectifs et à la nécessité d'optimiser les postes. Le fait de moduler les heures d'ouverture ne découle pas d'un souhait mais d'un besoin incontournable, tant les problèmes liés au recrutement (surtout pour la gendarmerie) sont aigus. M^{me} Spoerri rappelle les limites du budget qui est alloué à son département.

La loi actuelle impose l'ouverture de deux postes 24 heures sur 24. Le nouveau poste de Cornavin, qui enregistre 80 000 passages, compte 90 gendarmes. Le deuxième poste, qui devra être ouvert jour et nuit, n'a pas encore été désigné. Le choix se fera en fonction de la nécessité de combattre la petite criminalité, car la police n'a plus les moyens de traiter ce problème quartier par quartier.

La ministre de la justice insiste sur son souci de comprendre les craintes des citoyens et citoyennes et de favoriser une police de proximité. La gendarmerie n'a cependant constaté aucune recrudescence des problèmes de drogue ou d'insécurité dans ce quartier de la Vieille-Ville depuis le changement d'état du poste du Bourg-de-Four.

M^{me} Spoerri identifie trois entrées principales exigeant la vigilance particulière de la police dans le canton de Genève: la gare de Cornavin, l'aéroport de

Cointrin et les frontières communes avec la France et le canton de Vaud. Ces points stratégiques font l'objet d'une approche diversifiée et de partenariats grâce auxquels la situation peut être maîtrisée, voire améliorée.

C'est ainsi que, à la gare, la police travaille conjointement avec la Ville de Genève pour les questions d'urbanisme, avec les CFF et l'association du parking pour les questions de sécurité.

Plus en aval, M^{me} Spoerri cite encore l'intensification de la collaboration entre les gardes-frontières suisses et français.

Elle annonce que, dans l'objectif de résoudre les problèmes intérieurs, elle a fait procéder à un sondage auprès de 1200 personnes réparties dans les quatre zones que sont la ville, les communes suburbaines, la campagne et les communes frontalières. Il s'agira d'en déduire une typologie de mesures en fonction des réalités constatées dans les quartiers et les communes afin de favoriser une police de proximité, en modulant par exemple les heures d'ouverture des différents postes. Cette analyse sera présentée en conférence de presse le 16 juin 2005. Les décisions qui en résulteront ne seront pas prises par le seul Département de justice, police et sécurité, mais en concertation avec l'Association des communes genevoises. M^{me} Spoerri insiste sur le fait que l'on ne saurait résoudre les problèmes de sécurité au coup par coup, mais par un travail sur la durée.

Concernant les doléances de la pétition P-102, elle fait en sorte d'intensifier les partenariats afin de porter toute l'attention nécessaire à la Vieille-Ville qui est un quartier à composantes multiples: habitants, commerçants, visiteurs et véhicules de transit...

A la question posée par un commissaire sur la collaboration entre la Ville et l'Etat en matière de sécurité, M^{me} Spoerri répond que toutes les bases légales existent pour l'améliorer. Elle constate que plusieurs communes gèrent leurs problèmes d'une manière exemplaire et que l'on pourrait s'en inspirer en Ville de Genève. Au moment où le magistrat chargé des sports et de la sécurité envisage d'élargir les compétences des agents municipaux, M^{me} Spoerri observe que les agents de sécurité municipaux ont déjà toutes les qualités requises pour intervenir sur le terrain en complémentarité avec la police pour les problèmes de salubrité et de sécurité publique. Elle met ses espoirs dans la concrétisation d'un meilleur partenariat entre la Ville et l'Etat en la matière.

Séance du 7 novembre 2005

Lors de la séance du 7 novembre 2005, le rapporteur précise que la commission des pétitions du Grand Conseil, qui a étudié cette même pétition (P 1466), a

refusé son dépôt sur le bureau du Grand Conseil et accepté son renvoi au Conseil d'Etat avec la conclusion et les recommandations suivantes (rapport P 1466-A du 12 juillet 2005 du député Martin-Paul Broennimann (S):

- «– de revoir le concept global des prestations de la police en renforçant la notion de proximité de la police plutôt que celle de police d'intervention;
- dans cet objectif, de maintenir une présence de la police dans les quartiers par le maintien de postes de police dans les quartiers;
- de maintenir l'ouverture de ces postes de sorte à répondre à la demande de la population pour les services policiers et administratifs de la gendarmerie;
- de créer des postes administratifs dans les postes de police pour libérer les gendarmes des tâches administratives et les rendre ainsi disponibles pour les tâches pour lesquelles ils ont été formés;
- d'augmenter de manière générale les effectifs de la police et des forces affectés à l'ilotage de sorte à obtenir une meilleure présence sur le terrain;
- de favoriser l'augmentation globale des effectifs par une mise en valeur de la fonction de gendarme et une augmentation de son attractivité.»

Séance du 14 novembre 2005

Après avoir rappelé la position du Grand Conseil, le rapporteur propose un texte résumant la position que pourrait prendre la commission des pétitions du Conseil municipal.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) estime que cette pétition n'a pas de sens, qu'elle ne concerne pas la Ville de Genève, mais le Département de justice, police et sécurité, la Vieille-Ville ne pouvant être considérée comme le lieu phare de l'insécurité à Genève. Sa proposition de renvoyer le problème à l'Etat n'est pas prise en compte par les membres de la commission.

L'approbation de la pétition est acceptée par 13 voix (1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R, 1 DC, 3 L, 2 UDC) et 2 abstentions (2 AdG/SI).

La proposition de ce même commissaire de modifier le texte soumis par le rapporteur en l'étendant à l'ensemble de la ville de Genève («privilégier une police de proximité en ville de Genève») est refusée par 13 voix (1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R, 1 DC, 3 L, 2 UDC) et 2 abstentions (2 AdG/SI).

Les commissaires jugent, en effet, nécessaire de ne pas dénaturer une pétition présentée par les associations de la Vieille-Ville et les concernant au premier chef. Par contre, ils acceptent, dans la même proportion des votes, la formulation: «privilégier une police de proximité en Vieille-Ville de Genève et dans les autres quartiers».

Après discussion, la commission adopte la version suivante par 14 voix pour (1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R, 1 DC, 3 L, 2 UDC, 1 AdG/SI) et 1 voix contre (1 AdG/SI):

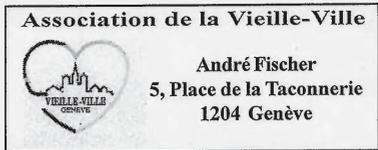
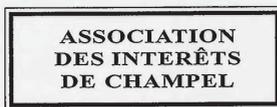
«Conscient des impératifs budgétaires de la Ville et de l'Etat, et souhaitant mieux répondre aux besoins de la population avec les moyens dont dispose la Ville de Genève, le Conseil municipal renvoie la pétition P-102 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- de privilégier une police de proximité en Vieille-Ville de Genève et dans les autres quartiers;
- de prendre contact à cet effet avec le Département de justice, police et sécurité de la République et Canton de Genève afin d'établir une convention de partenariat permettant le maintien et le développement des actions préventives (agents de sécurité municipaux) et des actions d'intervention (gendarmerie) dans un partage des tâches favorisant une surveillance appropriée du quartier.»

Annexe mentionnée



AHCVV - Case postale 3029 - 1211 GENEVE 3



Association des Habitants des Zones Piétonnes et des rues Résidentielles de la Vieille-Ville

Pétition

au Grand Conseil et au Conseil Municipal

La population défend sa police

Dès le 15 mars 2004, le poste de police du Bourg-de-Four ne sera plus en mesure de garantir la sécurité du quartier. Disposant actuellement de 36 agents, le poste de police du Bourg-de-Four ne disposera alors que de 7 agents. Cette décision est justifiée par la réouverture d'un poste de police à la gare Cornavin!

Cela signifie :

- Que durant les jours de la semaine, le poste assurera un service minimum et ne sera plus en mesure de répondre aux demandes de la population.
- Que la nuit, les fins de semaines et les jours fériés (période de grande affluence en Vieille Ville) le poste sera fermé. Un probable déplacement de la criminalité et notamment du trafic de drogue en Vieille-Ville
- Que le relais devrait être assuré, durant ces plages horaires, par les postes de police de Rive et de Carouge sans qu'une augmentation d'effectifs ne leur soit proposée. Ces postes, qui couvrent une grande partie du canton de Genève, sont d'ailleurs déjà saturés.
- Une disparition progressive de la police de proximité au profit d'une police d'intervention.

Pour ces raisons les signataires de cette pétition demandent :

1. - Le maintien de l'effectif actuel du poste de police du Bourg-de-Four.
2. - L'ouverture d'un débat sur le système policier souhaité par les citoyens.

ou à l'adresse suivante: AHCVV CASE POSTALE 3029 1211 GENEVE 3

M. Jean-Charles Lathion, rapporteur (DC). Cette pétition mérite d'être prise au sérieux, puisqu'elle émane de quatre associations d'habitants et de commerçants. Elle attire notre attention sur la nouvelle politique de la police, due à sa réorganisation, une police qui passe d'une politique de proximité à une politique d'intervention. Cette pétition réclame l'ouverture d'un débat public sur le système policier offert aux citoyens, à la fois dans notre canton et en Ville de Genève. Lors des auditions, les commissaires ont pu constater l'insatisfaction des habitants de voir l'effectif du poste du Bourg-de-Four passer de 37 à 7 agents, d'assister à la remise en cause de la politique de l'ex-Département de justice, police et sécurité, qui a transformé des agents qui connaissaient tout le monde dans le quartier en troupes d'intervention militarisée.

Du côté de la police et de la ministre du département, c'est le problème des effectifs qui a été évoqué pour justifier la réorganisation de la police, face à des problèmes devenant de plus en plus nombreux dans le canton. Pour M^{me} Spoerri, Genève compte trois points chauds nécessitant une surveillance soutenue: la gare de Cornavin, l'aéroport de Cointrin et les frontières communes avec Vaud et la France. (*Les conseillers administratifs discutent.*) Je le dis aussi à l'intention du Conseil administratif, Madame la présidente, et en particulier de M. Hediger qui est en charge du dossier. N'est-ce pas l'usage de s'écouter les uns les autres, ou chacun fait-il sa petite cuisine dans son coin et ensuite lit le *Mémorial*?

La présidente. Poursuivez, Monsieur Lathion, le Conseil administratif vous écoute.

M. Jean-Charles Lathion. Pour le département, la loi impose l'ouverture permanente de deux postes. Le département a relativisé les problèmes rencontrés en Vieille-Ville en préconisant une intensification des partenariats avec l'Association des communes genevoises, les habitants, les commerçants, les écoles. Le rapport vous rend attentifs, Mesdames et Messieurs, aux mesures préconisées également par le Grand Conseil, puisque cette pétition a été soutenue par le Grand Conseil, qui a d'ailleurs été dans le sens des pétitionnaires en demandant qu'on revoie toute la politique d'intervention de la police, en préconisant le maintien des postes de police dans les quartiers et l'augmentation des effectifs de police.

En commission, nous avons été très conscients de la réalité budgétaire de la Ville de Genève et de l'Etat, par rapport à cette question des effectifs, et nous n'avons pas souhaité aller dans le sens d'un grand débat sur la police, qui aurait encore plus déstabilisé une police suffisamment critiquée dans ce canton. Nous sommes convaincus que si l'on additionne tous les postes, toutes les forces de police, de gendarmerie, les agents de sécurité municipaux, les agents municipaux, on peut établir une véritable convention de partenariat entre la Ville et l'Etat qui

permette de résoudre ce type de problème. Car ce type de problème ne peut pas se résoudre comme on le fait actuellement, en restant sur le champ des compétences respectives, en se disant que, finalement, cela, c'est l'affaire de l'Etat et ceci l'affaire de la Ville. Si on ne se met pas tous ensemble pour régler ce problème, il n'y aura jamais de solution, il ne suffit pas de dire qu'on va augmenter les effectifs.

Le rapport préconise une convention de partenariat entre la Ville et l'Etat et c'est ce que nous vous engageons à voter, puisque, dans leur majorité, les commissaires de la commission des pétitions ont été dans ce sens.

Premier débat

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Après les excellentes explications de M. Lathion, je vous donnerai la position du Parti radical. Les radicaux soutiendront les recommandations de la majorité de la commission des pétitions, d'autant que celles-ci correspondent aux intentions exprimées par le chef du Département des institutions lors de la récente assermentation des écoles de police judiciaire et de gendarmerie. En effet, M. Moutinot a alors déclaré: «J'entends renforcer la police de proximité, ce qui conduira à revoir le rôle des agents de sécurité municipaux et les modalités de leur collaboration avec la police.»

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Depuis l'ouverture du poste de police de Cornavin, on constate un afflux de pétitions venant de divers quartiers de la ville. Que ces pétitions soient constructives, comme celle-ci, ou un peu plus réactives, comme certaines que nous avons reçues, il n'en reste pas moins que la politique menée depuis quelques années par le département en charge de la police n'est visiblement pas bien comprise par la population et pas très bien appréciée. La population a vu augmenter la moyenne et grande délinquance dans beaucoup de quartiers. M. Cudré-Mauroux nous l'a confirmé en disant que, effectivement, depuis la création du poste de Cornavin, le trafic avait débordé sur les quartiers stratégiques où se trouvent de nombreuses lignes de bus, des parcs publics et préaux d'école.

Ce que demande la pétition P-102, c'est de réfléchir au choix entre une police de proximité désamorçant certains conflits ou une police casquée et armée. Je dirai aussi qu'il faut réfléchir au choix d'un procureur général qui met son énergie à déloger des squatters et qui préfère ne pas juger, par exemple, les auteurs d'une tentative de viol... Ce sont là des choix non seulement de police, mais aussi de justice, et nous pouvons tout à fait comprendre le désarroi de la population devant ces choix.

La police nous a aussi dit que, souvent, des délinquants sont arrêtés mais qu'ils sont déjà libérés le lendemain, faute de suite à donner à ces arrestations. M^{me} Spoerri, quant à elle, nous a expliqué qu'elle faisait face à un problème crucial d'effectifs, et là, vraiment, les chiffres font réfléchir, car cela fait dix-huit ans que les effectifs de la police n'ont pas changé. Or durant ce temps la population a changé, il y a plus de personnes dans le canton et on imagine difficilement que le travail puisse se faire avec les mêmes effectifs. D'ailleurs, dans les conclusions de la commission des pétitions du Grand Conseil, on lit avec soulagement que la commission demande d'augmenter les effectifs et de décharger les gendarmes des tâches administratives.

Enfin, je dirai qu'on se sent un peu désarmé lorsqu'on reçoit des pétitions qui, en réalité, concernent plus les départements cantonaux; au niveau du Conseil municipal, on se demande toujours ce que l'on peut faire. Les recommandations faites par la commission des pétitions, qui demande une police de proximité et l'établissement d'une convention de partenariat entre la police cantonale et les agents de sécurité municipaux, sont une bonne solution à notre niveau et nous espérons qu'elles seront suivies d'effets. Nous renverrons cette pétition au Conseil administratif avec toutefois l'amendement suivant qui modifie la fin de la deuxième recommandation:

Projet d'amendement

«– (...) favorisant une surveillance appropriée de l'ensemble des quartiers.»

Nous pensons que la surveillance doit se faire sur l'ensemble des quartiers et pas seulement en Vieille-Ville, comme indiqué dans la recommandation votée par la commission. En ce sens, il nous semble que nous répondrons plus largement à la demande formulée par la population.

M. René Grand (S). Il est évident pour tout le monde que faire de la prévention, de la part de la police, est beaucoup plus important que faire de l'intervention uniquement. A propos de changement d'attitude, je me souviens que, lors d'une réunion dans un quartier, les îlotiers de la gendarmerie avaient eu l'interdiction d'y participer, alors qu'ils assistaient habituellement à ces réunions. Il y a eu des protestations et la direction de la police a compris que ces îlotiers devaient être partie prenante lors de ces réunions de la vie courante. Aujourd'hui, je peux confirmer que, en tout cas dans certains quartiers, il existe une bonne collaboration entre les agents de sécurité municipaux et la police cantonale. Ce sont deux sortes d'îlotiers qui travaillent généralement bien ensemble, et nous pouvons nous en réjouir, car les réclamations de la population ont porté leurs fruits.

Pétition: la population défend sa police

C'est vrai, malheureusement, qu'il n'y a pas assez de personnel, mais cela n'empêche pas que la prévention est tout aussi importante que l'intervention. C'est pourquoi le Parti socialiste vous demande d'envoyer cette pétition au Conseil administratif, avec les deux recommandations qui ont été brillamment défendues par M. Jean-Charles Lathion.

M^{me} Marie-France Spielmann (T). Je tiens à préciser que le Parti du travail partage les positions de la majorité de la commission consistant à favoriser une police de proximité par rapport à une police d'intervention. D'autre part, nous tenons à remercier le rapporteur pour son excellent rapport.

Je souhaite ajouter deux éléments que le Parti du travail trouve important de relever dans ce débat. Le premier élément, comme l'a dit M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, est que le nouveau conseiller d'Etat en charge de la police a bien précisé, dans son récent discours lors de la prestation de serment des nouveaux gendarmes, qu'il allait renforcer l'action de la police de proximité. En effet, pourquoi ce qui est possible à Lausanne ne l'est-il pas à Genève? A Lausanne, la population bénéficie d'une police de proximité, avec des postes de police ouverts à la population et des effectifs suffisants. Ces agents ne sont pas, comme chez nous, à multiplier les contraventions, mais ils sont au service de la population. Les contraventions concernant le stationnement sont assurées par la brigade de circulation. De plus, alors que les postes de police ferment les uns après les autres dans notre ville et dans notre canton, à Lausanne, ils restent ouverts et la police de proximité est renforcée.

Il faut aussi savoir que seuls deux agents sont chargés de faire de la police de proximité sur la rive droite, des voies CFF de Saint-Jean à Sécheron, soit un périmètre qui compte 70 000 habitants, plus de 250 restaurants et près de 40 établissements scolaires.

Il est un deuxième élément que nous voulons souligner. On parle souvent d'alléger les tâches administratives de la police pour que les agents puissent mieux assurer leur fonction. Or les statistiques démontrent que le nombre de collaborateurs administratifs de la police était encore de 460 employés en 1990 et qu'il n'est à présent plus que de 345!

J'en viens maintenant au poste du Bourg-de-Four. Du côté des responsables de la police cantonale, on nous explique que la fermeture du poste du Bourg-de-Four a permis la réouverture de celui de la gare de Cornavin et que presque tous les agents du poste du Bourg-de-Four – soit 31 personnes – ont été transférés. Quelques semaines après ce transfert et la réouverture du poste de Cornavin, la presse annonçait la signature d'une convention entre le Canton, la Société du parking de Cornavin et les CFF. Cette convention concerne la mise en place d'une police privée chargée d'assurer la sécurité dans le secteur de la gare; elle

a été signée par le maire de la Ville de Genève. Ainsi, après la fermeture du poste du Bourg-de-Four et le transfert des gendarmes à la gare, les patrouilles sont effectuées par des agents de sécurité privés et financées par la collectivité publique. Et on nous dit que cette convention pourrait servir de modèle pour d'autres quartiers...

Le rôle même de la police est en cause, son action au service des citoyens, la présence d'une police de proximité, des postes de police ouverts et accessibles à la population. Nous soutenons donc les démarches faites par les pétitionnaires et nous demandons un véritable changement de cap dans l'orientation des activités de la police. Mesdames et Messieurs, je vous propose d'accepter les conclusions de la commission et d'adresser cette pétition au Conseil administratif, assortie des invites qui figurent en page 8 du rapport P-102 A, afin d'améliorer la complémentarité des compétences des polices cantonale et municipale au service de la population, en favorisant une police de proximité.

M. Eric Fourcade (HP). Je vais d'abord remercier le rapporteur, M. Jean-Charles Lathion, pour la précision de son rapport. A la page 2 du rapport il est dit, en parlant du poste du Bourg-de-Four qui recevait environ 3000 appels lorsqu'il était en fonction: «Aujourd'hui, on se trouve face à des répondeurs.» Maintenant, il faut donc se débrouiller seul...

Je reprends aussi un journal d'aujourd'hui... (*M. Fourcade montre la Tribune de Genève*) ...et je lis ceci: «Année après année, la criminalité monte»; à la page suivante: «La criminalité augmente, surtout les vols à l'astuce.» Effectivement, les gendarmes passent presque plus de temps au bureau, pour le travail administratif, que sur le terrain, dans la rue. De plus, quand ils arrêtent une personne, ils passent deux à trois heures pour taper leur rapport et, le lendemain, ils rencontrent la même personne dans la rue! Cette pauvre gendarmerie n'a plus les moyens de faire respecter l'ordre et la discipline.

Le mois dernier, quand je demandais que les compétences des agents de sécurité municipaux (ASM) soient augmentées, on m'a simplement entendu et non pas écouté, ce que je trouve dommage. Lors de l'audition de M^{me} Spoerri, à la page 5 du rapport, il est stipulé que «la police n'a plus les moyens de traiter ce problème quartier par quartier». Il faut donc renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour qu'il prenne des mesures et redonne des compétences aux ASM, afin qu'ils puissent faire régner un peu plus l'ordre et la discipline, parce que la population en a vraiment ras-le-bol et qu'elle a peur.

Mesdames et Messieurs, je vous prie d'accepter les conclusions de la commission des pétitions et de renvoyer la pétition P-102 au Conseil administratif.

Pétition: la population défend sa police

M. Pascal Rubeli (UDC). Défendre sa police, c'est la soutenir, elle en a besoin. C'est un métier difficile, vous le savez tous, et les gendarmes ont besoin de savoir que nous sommes là! Essentiellement sur le plan de la prévention, parfois aussi sur le plan de la répression, cette pétition soulève des points importants, auxquels il a été répondu de manière très précise lors des auditions, et il ne s'agit pas uniquement de la Vieille-Ville, mais de toute l'agglomération.

Les propos du chef du Département des institutions – comme l'a relevé M^{me} Hämmerli-Lang – lors de la prestation de serment des nouveaux gendarmes et inspecteurs de la police judiciaire, ont été clairs. Nous souhaitons vraiment qu'aujourd'hui se mette en place une vision différente, plus complète de la manière de gérer tout ce qui concerne les infrastructures de sécurité et essentiellement de prévention en ville de Genève, c'est-à-dire un partage des tâches bien réfléchi entre toutes les forces actuellement existantes, sans devoir en créer d'autres, bien sûr.

A cet effet, nous renverrons volontiers cette pétition au Conseil administratif pour qu'il prenne langue avec le Conseil d'Etat. Nous savons pertinemment que beaucoup de choses se font déjà, mais il faut aller de l'avant de façon à pouvoir répondre de manière positive aux pétitionnaires.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Dans cette salle, nous avons déjà entendu de nombreux discours pour dire l'importance accordée aux contacts et aux différentes tâches assignées à la police, que ce soit la police cantonale ou les polices municipales. Je voudrais préciser quelques points et vous donner ensuite la position de notre fraction AdG/SI (SolidaritéS). Tout d'abord, les auteurs de cette pétition, qui émane de différentes associations d'habitants de la Vieille-Ville, insistent sur la prévention et sur l'îlotage. Je crois que nous serons unanimes pour regretter l'époque des îlotiers; moi-même, j'ai des souvenirs émus de l'époque où on voyait, lors des différents conflits dans les quartiers, des policiers arriver à pied, de manière simple, pour expliquer que tel ou tel établissement de luxe se plaignait du fait qu'une bande de sauvages faisait du bruit la nuit. Ils intervenaient très gentiment, ce qui permettait d'adoucir les conflits potentiels. Ces îlotiers étaient connus, on pouvait compter sur eux pour apaiser les conflits sociaux. L'importance de l'îlotage n'est remis en cause par personne et on peut saluer l'initiative des habitants et la légitimité de leur pétition en faveur de l'îlotage.

Il faut dire tout de même que, ces dernières années, les conseillers d'Etat en charge de la police, M. Ramseyer et M^{me} Spoerri, de l'avis général n'ont rien fait pour l'îlotage. Aujourd'hui, j'ai aussi lu la presse – comme l'ont fait certains – et j'ai vu qu'il faudrait 250 postes supplémentaires pour remplir les tâches de proximité. Le journaliste commente en disant que jamais on ne déblocquera ces postes. On peut le regretter, car on peut penser que la bonne prévention

pourrait aussi réduire la facture de la répression. En l'occurrence, les conseillers d'Etat précités ont privilégié les tâches des «Rambo» au détriment de l'action de proximité dans les quartiers.

Enfin, je précise que les membres de notre fraction AdG/SI (SolidaritéS) ce soir auront la liberté de vote, parce que certains d'entre nous ont été tout de même surpris par plusieurs points qui ressortent de l'examen fait par la commission des pétitions. D'une part, il nous semble que la Vieille-Ville n'est, en l'occurrence, sans doute pas le phare de l'insécurité à Genève, que ces problèmes se rencontrent probablement avec plus d'acuité ailleurs. D'autre part, dans une période où la police cantonale est en pleine réflexion sur ses orientations, avec un nouveau conseiller d'Etat et un futur nouveau chef de la police, il ne nous semble pas forcément bienvenu de proposer que la police municipale prenne en charge des tâches qui seraient, ou qui ont été par le passé, du ressort de la police cantonale. Celle-ci, à l'époque, grâce à ces tâches-là, avait une image différente de celle d'aujourd'hui et elle ne serait pas forcément perdante à s'acquitter de ces tâches d'ilotage. C'est pourquoi notre mouvement politique laisse la liberté de vote à ses membres pour cet objet.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Moratti Jung est accepté à l'unanimité.

Mises aux voix, les conclusions amendées de la commission sont acceptées par 51 oui contre 2 non (2 abstentions).

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Conscient des impératifs budgétaires de la Ville et de l'Etat, et souhaitant mieux répondre aux besoins de la population avec les moyens dont dispose la Ville de Genève, le Conseil municipal renvoie la pétition P-102 A au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- de privilégier une police de proximité en Vieille-Ville de Genève et dans les autres quartiers;
- de prendre contact à cet effet avec le Département de justice, police et sécurité de la République et canton de Genève afin d'établir une convention de partenariat permettant le maintien et le développement des actions préventives (agents de sécurité municipaux) et des actions d'intervention (gendarmerie) dans un partage des tâches favorisant une surveillance appropriée de l'ensemble des quartiers.

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la construction de deux immeubles à la rue Marie-Brechbuhl» (P-108 A)¹.

Rapporteur: M. René Grand.

La pétition P-108 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 9 juin 2004. La commission l'a étudiée, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle, lors des séances des 6 septembre et 22 novembre 2004 et du 28 février 2005, puis sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer lors des séances des 21 et 28 novembre 2005.

Le rapporteur tient à remercier M^{me} Olivia Di Lonardo de la prise de notes des séances.

Texte et explications de la pétition

(Voir annexes.)

Séance du 6 septembre 2004

Audition des pétitionnaires: MM. J.-L. Bolli, P. Gobet, C. Guarino, D. Lacarrère et D. Rapin

M. Bolli explique que la pétition, qui a recueilli plus de 350 signatures, a été déposée à la suite de la parution dans la *Feuille d'avis officielle* du projet de construire deux nouveaux immeubles à la rue Marie-Brechbuhl. Il pense que le quartier a déjà été suffisamment densifié, car il est en chantier depuis dix ans; cela a provoqué une diminution des espaces verts, une circulation augmentée en raison de nouveaux quartiers avoisinants et des soucis pour les futurs travaux du tram. A la place des deux immeubles, les habitants souhaitent voir s'installer un jardin d'enfants et une salle commune. Ils se contenteraient éventuellement de la construction d'immeubles de trois à quatre étages au lieu de ceux de sept étages prévus. M. Bolli mentionne également la traversée de la rue Pestalozzi qui est dangereuse pour les enfants des écoles. Il craint un accident avec les voitures qui passent au feu rouge au sommet de cette route; un giratoire lui semble nécessaire pour régler ce problème. Il faudrait aussi améliorer la desserte étroite de la rue Marie-Brechbuhl ainsi que la levée des déchets par le Service de la voirie.

¹ «Mémorial 162^e année»: Commission, 244.

M. Gobet déplore l'absence d'un plan d'ensemble pour le quartier. La priorité serait de construire d'abord un centre de rencontres, avec des locaux pour des cours de musique ou de rythmique, car il n'y a pas de restaurant, de tea-room ou de salle pour fêter les anniversaires.

M. Lacarrère précise que 1000 résidents supplémentaires sont arrivés dans le quartier depuis 1998. Les installations sont insuffisantes et de nouvelles constructions sont bâties de la rue Hoffmann jusqu'au Bouchet. Il reconnaît que la Ville a déjà fait des efforts pour améliorer la situation et qu'un plan localisé de quartier est à l'enquête. Les bâtiments existant à la rue Marie-Brechbuhl ont trois étages et la différence serait trop grande si on en construisait d'autres de sept étages en face.

A la question d'un commissaire, M. Bolli admet que les pétitionnaires sont, pour l'instant, en phase de concertation. Mais, si la situation n'évolue pas pour diminuer la circulation et la densification du quartier, les habitants pourraient envisager une opposition formelle.

Séance du 22 novembre 2004

Audition de M. Philippe Burri, directeur de l'Office des transports et de la circulation (OTC)

M. Burri a examiné les différentes demandes des pétitionnaires, mais il ne sait pas si les problèmes de circulation sont liés aux nouveaux logements ou si c'est une situation qui existait déjà auparavant. Les rues adjacentes comportent des lignes de bus importantes; des feux pour piétons et des pistes cyclables y ont été aménagés. On peut toujours améliorer l'aménagement du quartier, mais pas à la hauteur des requêtes de la pétition qui lui paraissent surévaluées.

Un commissaire rappelle la demande d'une sortie de parking souterrain à l'intersection de l'avenue Trembley et de la rue Moillebeau pour faciliter la circulation, mais M. Burri répond qu'aucun projet n'est prévu à cet endroit: on compte 1500 passages de véhicules par jour et cela n'en fait pas beaucoup à l'heure. Quant au problème des nuisances dues à l'indiscipline des automobilistes, c'est à la police cantonale d'entreprendre les démarches appropriées.

A la remarque d'un commissaire selon laquelle un giratoire éviterait un trafic supplémentaire à l'entrée de la rue Marie-Brechbuhl, M. Burri précise que ce n'est pas possible, mais qu'une grande «banane» sera aménagée avec un îlot de sécurité pour faciliter le passage des piétons. Lors des travaux du tram sur la route de Meyrin, on pourra limiter par le haut l'attrait de l'avenue Trembley qui ne doit pas devenir une déviante accrocheuse en direction de l'aéroport.

Séance du 28 février 2005

Audition de M. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de ses collaborateurs

M. de Dardel explique que le périmètre du quartier de la Forêt a fait l'objet d'un plan localisé de quartier (PLQ) dans les années 1990 avec une densité de logements de 1,5. Comme un référendum a abouti, ce PLQ a été abandonné, et un nouveau plan est en discussion avec des promoteurs privés. Il y aura moins de logements prévus, avec une densité de 1, soit 82 appartements, dont 75% de logements sociaux.

M. Ruffieux précise le projet de construction: il y aura deux immeubles sur rez et six étages. Deux maisons seront démolies et deux autres maintenues pour des raisons historiques. Les habitants qui s'opposent au projet logent dans l'immeuble d'à côté et ils ne veulent tout simplement pas de construction devant chez eux.

M. de Dardel confirme que huit séances de concertation ont déjà eu lieu avec les pétitionnaires. La prochaine rencontre est prévue pour le 2 mars prochain. Les habitants ont fait beaucoup de demandes, ce que confirme la pétition. Les pétitionnaires réclament des structures appropriées pour ce périmètre en plein développement, telles qu'une garderie et des petits commerces. Les habitants disposent déjà de la villa Dutoit pour les réunions de quartier. Les discussions ont abouti à la proposition d'installer un giratoire à l'entrée de la rue Marie-Brechbuhl – mais l'OTC n'y est pas favorable – ainsi qu'un cheminement pour les piétons et les cyclistes sur le chemin de la Forêt. Cependant, il faudra demander des cessions au domaine public, car le chemin est privé. La Ville a conscience des demandes d'équipements socioculturels de ce quartier et ceux-ci seront réalisés au fur et à mesure des occasions possibles.

A la question d'une commissaire sur le PLQ, M. de Dardel répond que ce plan va être mis à l'enquête publique sous peu et que le Conseil municipal va être saisi pour donner son préavis.

M. de Dardel confirme également qu'il y a eu des problèmes avec le Service de la voirie qui n'intervenait pas dans un chemin privé, ce qui provoquait une décharge publique en raison d'un chantier. De plus, quand les camions de la Voirie sont intervenus, c'était pendant que les enfants se rendaient à l'école; des instructions ont été données pour remédier à tout cela.

Un commissionnaire s'interroge sur la demande d'un jardin d'enfants au numéro 2 de la rue Marie-Brechbuhl. M. Ruffieux répond que c'est à l'endroit où l'une des deux maisons condamnées sera détruite pour construire les nouveaux immeubles.

Séance du 21 novembre 2005

Audition de M. Manuel Tornare, maire, chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse

Concernant le manque d'infrastructures socioculturelles évoqué par les pétitionnaires, M. Deuel rappelle que plusieurs pétitions ont été émises à ce sujet dans le quartier. La Ville souhaite construire ces infrastructures, notamment des places de crèche dont l'insuffisance est criante. Un terrain a également été réservé pour la construction d'une école.

A la demande d'une pétitionnaire, M. Tornare précise que ses services agissent de concert avec ceux de M. Ferrazino pour la construction de ce nouveau quartier, comme d'ailleurs dans les nouvelles infrastructures des quartiers de Sécheron et des Ouches. Mais il fait remarquer que, si les pétitionnaires veulent de tels aménagements socioculturels, ils ne veulent ni grands bâtiments, ni terrains de jeux, ni bruit. Il est difficile de construire dans ces conditions. La Ville s'est toutefois engagée à réaliser des équipements socioculturels dans ce quartier, mais dans la mesure du possible.

Séance du 28 novembre 2005*Discussion et vote*

Un commissaire rappelle que les pétitionnaires demandent beaucoup de choses, mais il est vrai que ce quartier manque d'infrastructures socioculturelles. Il propose alors de renvoyer la pétition au Conseil administratif en spécifiant de répondre uniquement à ce besoin.

Un autre commissaire demande de revenir à ce que la pétition demande, c'est-à-dire à s'opposer à la construction de logements. Les locataires de la rue Marie-Brechbuhl ont surtout envie de ne pas avoir un immeuble de plus en face de leur appartement. Mais il faut considérer que la priorité actuelle à Genève va à la construction de nouveaux logements.

Un commissaire rappelle que, depuis cette pétition P-108 de juin 2004, les habitants ont lancé un nouveau référendum contre le PLQ – après celui de 1994 qui avait abouti – mais cette fois sans succès. Depuis 1992, c'est un quartier dont la Ville s'occupe, les infrastructures sont prévues et vont venir, mais certains habitants essaient systématiquement de bloquer toute nouvelle construction. On ne peut pas aller dans leur sens.

Tous les partis présents s'expriment alors pour classer la pétition.

Au vote, la proposition de classement de la pétition P-108 est acceptée à l'unanimité des 14 membres présents (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 2 S, 1 R, 1 DC, 3 L, 2 UDC).

Annexes: texte et explications de la pétition

Avril 2004

AUX HABITANTS DU QUARTIER DE LA FORET
--

1 - Contre le projet de construction de deux immeubles inhérent à la demande de renseignements DR 17662 et plus généralement contre l'accroissement de la densification de la population dans le quartier de LA FORET.

2 - Pour une amélioration, voire une réduction de la circulation automobile dans la zone Trembley/Pestalozzi/Moillebeau/Brechbuhl/Chabrey. Le quartier devient très dangereux.

3 - Pour une adaptation et une amélioration de l'infrastructure locale en particulier la création de cheminements pour piétons et cyclistes favorisant au mieux ces modes de déplacement dans le périmètre du quartier et des environs.

4 - Pour la création de structures appropriées (jardin d'enfants, maison de quartier, espace culturel, services de base, petits commerces, centre de loisirs) pour donner vie au quartier et éviter qu'il ne devienne qu'une simple zone d'ortoir dans les années à venir.

5 - Pour un aménagement durable et harmonieux du quartier sans rompre l'équilibre entre zone de construction et zone arborisée, notamment en préservant le reste de forêt dont le quartier porte le nom, élément essentiel pour la qualité de vie des résidents et de la population en général.

Nous devons réagir maintenant car demain il sera trop tard. Signez et faites signer cette pétition ! Vous participez, ainsi activement au développement durable et harmonieux de votre quartier.

NOM - PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
--------------	---------	-----------

RENOYER SVP LA LISTE MEME SI ELLE NE CONTIENT QU'UNE SEULE SIGNATURE - MERCI

Permanence :	Maison de Quartier Asters – Servette / 47 Rue SCHAUB / CH-1202 GENEVE
Dates :	20, 21, 22 Avril 2004 Horaire : 19:00 à 21:00
Adresse (retour Pétition) :	Groupement d'habitants Brechbuhl/Chabrey/Forêt/Pestalozzi, c/o AHQF – Case postale 431 CH-1211 GENEVE 19

GRUPEMENT D'HABITANTS
BRECHBUHL/CHABREY/FORET/
c/o AHQF – Case postale 431
CH-1211 GENEVE 19

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
Reçu le: 4.06.04
A traiter par: PESTALOZZI
Copies:

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GENEVE
Commission des Pétitions
Case Postale
CH-1211 GENEVE 3

Genève, le 1 Juin 2004

Concerne : Pétition contre le projet de construction de deux immeubles inhérent à la demande de renseignements DR 17662 déposée en Juin 2003.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Préoccupé par la construction de futurs grands immeubles (7 étages), le manque d'adaptation de l'infrastructure locale et la dégradation de la qualité de vie dans le quartier BRECHBUHL/CHABREY/FORET/PESTALOZZI, un groupement d'habitants membres de l'Association des Habitants du Quartier de la Forêt (AHQF), s'est engagé à rédiger une pétition pour exprimer les objections, et les attentes de la majorité de la population du quartier.

Cette pétition a pour objectifs d'alerter et d'attirer l'attention du Conseil Municipal sur des problèmes de base bien réels à résoudre dans ce quartier avant de programmer une augmentation de la densité de la population.

Dans cette lettre, nous ne citerons que deux exemples pour signifier notre mécontentement généré par un développement qui nous apparaît désordonné et sans concertation avec les habitants

1 - Nous sommes très préoccupés par les problèmes de circulation. Environ mille véhicules par jour empruntent la petite rue Marie BRECHBUHL pour accéder ou sortir du grand parking souterrain commun au quartier précité. Le nouveau projet de construction de deux immeubles de 7 étages (2 Rue Marie BRECHBUHL) déversera environ 300 véhicules supplémentaires. Cette simple démonstration nous conduit facilement à 1500 passages par jour entre la rue Marie-BRECHBUHL et la rue PESTALOZZI. De plus, les travaux de construction de la ligne de tram CORNAVIN – MEYRIN programmés sur deux années, vont naturellement dévier une grande partie du trafic automobile vers les rues PESTALOZZI et TREMBLEY. Les enfants allant aux écoles situées dans le Parc Trembley ont de plus en plus de difficulté à traverser la rue PESTALOZZI en toute sécurité. Cette situation est due au trafic intense et de surcroît à l'indiscipline grandissante des automobilistes. Les trolleybus de la ligne numéro 3 ont même des difficultés pour se croiser, en particulier, dans la partie basse de la rue. Des accidents très graves sont à craindre dans tout le secteur mentionné ci-dessus.

Une sortie du parking souterrain au niveau de l'intersection de l'avenue TREMBLEY et de la rue MOILLEBEAU pourrait apporter une amélioration sensible à ce problème. De plus, ce carrefour mériterait d'être transformé en un grand rond-point pour mieux distribuer la circulation et ralentir le trafic routier.

Faut-il attendre qu'un enfant ou un groupe d'enfants soit renversé pour agir en conséquence ?

2 - L'avenue de la forêt, remarquable par son passage dans une petite zone arborisée exceptionnelle, presque naturelle, de quelques centaines de mètres carrés seulement, est laissée à l'abandon. Elle est devenue une décharge publique à ciel ouvert (cf. *lettre datée du mois de Mai 2004, adressée à Monsieur le Maire de Genève par un membre de notre groupement d'habitants*). De plus, ce chemin a servi de voie de chantier pendant une longue période. Il a été défoncé, labouré. Il est impraticable par temps de pluie. Aucune remise en l'état n'a été programmée à ce jour.

La rue Marie BRECHBUHL subit maintenant le même sort. Elle est devenue une rue piétonne après de longues tergiversations avec les services compétents de la ville de Genève (1998). Cette rue est de nouveau (*depuis Juillet 2002*) une voie de chantier. La zone verte a été asphaltée pour favoriser le passage des camions. Le quartier est en fait un chantier permanent depuis une dizaine d'années, sans aucun répit (*camions, poussières, bruits, gravats, coupe d'arbres, dégradations en tout genre*).

En bref, nos attentes dans le quartier sont résumées comme suit : adapter et améliorer l'infrastructure locale, donner vie au quartier (*jardin d'enfants, boulangerie, espace culturel*), ne pas augmenter la densité de la population aussi rapidement, protéger les derniers arbres dignes de ce nom en gardant un équilibre entre zone de construction et zone arborisée comme spécifié dans le plan directeur cantonal Genève 2015.

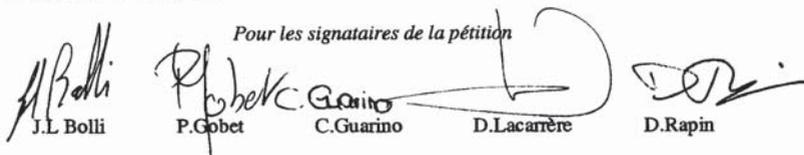
Par exemple, afin de sauvegarder cet environnement local remarquable, la maison ancienne sise au 2 rue Marie BRECHBUHL pourrait accueillir un jardin d'enfants, qui fait grandement défaut (*accroissement de la population dans cette zone, supérieure à deux mille personnes, depuis 1996*). Un projet de cette nature serait plébiscité de nous tous : un lieu de paix, d'éducation et de prospérité dédié aux enfants dans le cadre d'un développement durable et harmonieux du quartier. Tous ces aspects méritent une étude approfondie par voie de concertation avec la population.

Nous voulons un plan directeur d'urbanisation local, global pour l'ensemble du quartier, de la route de MEYRIN à la rue PESTALOZZI et de la route du BOUCHET à la rue HOFFMANN. L'édification d'immeubles tranche par tranche n'est pas acceptable. Nous voulons un ensemble cohérent, respectueux de l'arborisation, protégeant les habitants des nuisances sonores routières, avec des garages donnant directement sur les grands axes et un intérieur résolument zone verte et piétonne.

Nous vous adressons ci-joint en annexe les **350 signatures** de résidents et usagers du quartier qui se sont engagés, avec détermination, à soutenir cette pétition. Nous sommes persuadés que le Conseil Municipal saisira l'importance et l'urgence de la situation et donnera une suite favorable et concrète à nos attentes.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, en l'expression de notre considération distinguée.

Pour les signataires de la pétition



J.L. Bolli P. Gobet C. Guarino D. Lacarrère D. Rapin

Annexe : Signataires de la pétition : 350 signatures au 31 Mai 2004.

M. René Grand, rapporteur (S). Je rappellerai ici l'adage: «Oui, il faut construire des logements à Genève, mais pas devant chez moi!» Cette pétition est la brillante illustration de ce principe, qui fait que, à Genève, il reste encore des zones constructibles. Nous pouvons comprendre que les gens qui habitent à proximité n'accueillent pas la construction de deux immeubles avec plaisir, mais les commissaires de la commission des pétitions ont pensé que le bien commun était supérieur au bien individuel, et c'est pourquoi ils ont classé la pétition.

Un deuxième problème s'est présenté – j'espère que M. le maire m'écoute – c'est que les habitants, dans le même temps qu'ils s'opposaient à la construction de deux immeubles comprenant un rez-de-chaussée et six étages, demandaient d'avoir un peu plus d'aménagements socioculturels dans le quartier. Le magistrat nous a répondu que, effectivement, les choses se faisaient, non seulement pour l'aménagement du pourtour du quartier – là, je pense à l'avenue Trembley – mais aussi pour des équipements socioculturels, tels qu'une salle de rencontre pour les enfants, les personnes âgées, et autres. Nous attendons donc que M. le maire nous donne de plus amples explications sur ces nouveaux aménagements demandés par les habitants.

Premier débat

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Je ferai juste une petite remarque, car quelque chose me gêne dans cette pétition. En effet, l'adresse indiquée sur cette pétition contre la construction de deux immeubles est celle de la maison de quartier. Or, si nous subventionnons les maisons de quartier, ce n'est en tout cas pas pour qu'elles fassent de la politique contre la construction d'immeubles en ville de Genève...

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité.

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Trafic de drogue, bruit, insécurité et saleté dans les environs de la rue Voltaire» (P-115 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Nicole Bobillier.

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal le 13 septembre 2004 à la commission des pétitions. Cette dernière s'est réunie les 8 et 29 novembre 2004, 21 mars 2005 et 23 mai 2005, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle, puis le 21 novembre 2005 sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer. La prise des notes était assurée par M^{mes} Olivia Di Lonardo, Julie de Dardel et M. Julien Deffaugt.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Préambule

Afin de ne pas allonger inutilement la rédaction du présent rapport, les annexes suivantes (en plus du texte de la pétition) sont jointes à celui-ci:

- un extrait d'un dossier réalisé par le Collectif Voltaire;
- copie du courrier que le Collectif Voltaire a adressé, le 14 juin 2004, à:
 - M. R. Cramer, président du Conseil d'Etat;
 - M^{me} M. Spoerri, conseillère d'Etat chargée du Département de justice, police et sécurité;
 - M. C. Beer, conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique;
 - M. D. Zappelli, procureur général;
 - M. U. Reichsteiner, chef de la police;
 - M. P. Muller, maire de la Ville de Genève;
 - ainsi qu'à différentes régies;
- liste des résidents de la Résidence Le Voltaire.

Ont répondu: M^{me} M. Spoerri, MM. Muller et Ferrazino, le chef de la police ainsi que les régies Wincasa, du Rhône, Rosset et Cie (voir annexes).

¹ «Mémorial 162^e année»: Commission, 1694.

Séance du 8 novembre 2004

Audition de M^{me} Marianne Bret, présidente du Collectif Voltaire, accompagnée de M. Pierre Antoni, membre du collectif

M^{me} Bret explique que, devant la dégradation de la vie quotidienne dans le périmètre de la rue Voltaire, de la rue du Mandement, de la rue Bautre, du boulevard James-Fazy, etc., il a été décidé de créer une association d'habitants et de commerçants. Le Collectif Voltaire était né.

Depuis quatre ou cinq ans, la situation du quartier se dégrade, raison du lancement, en juin 2004, d'une pétition. Celle-ci est arrivée à la fois sur le bureau du Grand Conseil et sur celui du Conseil municipal, munie de plus de 1600 signatures.

Le trafic de drogue se passe sous les fenêtres des locataires, dans les cours d'immeubles, cela de jour comme de nuit. L'inquiétude des habitants et des commerçants va grandissante.

Un bar, l'Oasis, sis à la rue Bautre, travaille et ouvre en toute illégalité; c'est un repaire de dealers.

Deux dépanneurs (établissements vendant notamment de l'alcool 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) se sont installés. A la fermeture des dépanneurs, très tard ou très tôt, une boulangerie prend la relève et propose également de l'alcool.

Le quartier est un vrai champ de bataille: seringues, canettes, bris de verre, préservatifs, excréments, etc., défigurent ce périmètre.

Malgré les demandes du Collectif Voltaire, à ce jour, rien n'a changé et cela continue en toute impunité, semble-t-il.

Les habitants du quartier et les commerçants réclament du calme, de la sécurité, la fermeture des dépanneurs à des heures décentes et l'intervention de la police à l'Oasis. Ils sont très éprouvés nerveusement.

M. Antoni tient à préciser que leur groupement est apolitique, qu'il ne développe aucun sentiment raciste et qu'il n'est pas contre les jeunes.

Avec la création du nouveau poste de police à la gare, le trafic de drogue s'est déplacé sous leurs fenêtres.

Ce qui les fâche, c'est que, dès qu'une surface est libre, un dépanneur ouvre boutique.

Un pensionnaire de l'Armée du Salut s'est fait agresser par des dealers et des drogués.

Des bandes de jeunes errent dans les parcs.

Il insiste sur le but de leur collectif: adopter une démarche citoyenne. Leur souhait est d'être pris au sérieux par les autorités et d'aboutir à une solution de remise au calme du quartier.

M^{me} Bret, ancienne enseignante en classes spécialisées, est peinée de voir que le bâtiment scolaire de l'École de formation préprofessionnelle est envahi de dealers proposant leurs marchandises; on y trouve aussi de l'alcool.

Les élèves fréquentant cet établissement sont des jeunes fragilisés n'ayant, pour de multiples raisons, pu suivre un cursus scolaire normal.

Un mot encore, la saleté du préau est telle que, tous les matins, il convient de nettoyer. Plus aucun enfant, hors horaire scolaire, ne vient y jouer.

M. Antoni ajoute que les habitants appellent régulièrement la police. Il y a un réel malaise qu'il conviendrait de prendre au sérieux.

Une commissaire, habitante du quartier, confirme tout ce qui vient d'être dit. Elle aimerait savoir si le Collectif Voltaire a eu des contacts avec la police. Les autorités ont-elles répondu à leurs demandes?

M^{me} Bret répond que M^{me} M. Spoerri leur a adressé un courrier (annexe), avant le lancement de la pétition; elle se chargeait de transmettre le dossier à qui de droit.

M. Antoni a remarqué que la police se montrait un peu plus, ce qui a eu un effet positif. Le froid venant, les mouvements se régulent, mais ce n'est pas suffisant.

Le mouvement du Collectif Voltaire est mieux perçu dans le quartier, mais on ne peut pas en dire autant en ce qui concerne le politique. Seule la commission des pétitions de la Ville de Genève l'a entendu.

Un commissaire se dit impressionné par le dossier remis. Il est néanmoins inquiet. En effet, il a l'impression que les citoyens sont prêts à faire eux-mêmes la police. Il rappelle que nous sommes dans un Etat de droit. Les pétitionnaires préconisent-ils des actions?

M^{me} Bret souhaiterait que des heures de fermeture décentes soient imposées aux établissements dépanneurs. Peut-être y a-t-il un espoir avec la future loi, encore faudra-t-il qu'elle soit appliquée.

Le président confirme que des sanctions pénales sont prévues.

Un commissaire demande si une médiation serait possible ou si la situation est irréversible.

M^{me} Bret souhaiterait savoir ce que l'on entend par médiation.

Les gens se posent un certain nombre de questions fondamentales: concernant le boulangier vendeur d'alcool, comment lui a-t-on délivré des autorisations? Le

tenancier de l'Oasis, connu des services de police, n'a pas de domicile et vit entre son bar et sa camionnette. Il n'y a plus de limites.

M. Antoni fait remarquer que ce genre de commerces induit un nombre non négligeable de problèmes. La vie devient de plus en plus difficile et, effectivement, aucune médiation n'a vu le jour entre autorités, habitants, commerçants, etc.

Un autre commissaire demande depuis combien de temps le Collectif Voltaire a identifié ce problème.

M^{me} Bret répond que cela fait depuis mai 2004.

Le même commissaire souhaite savoir s'ils ont eu des appuis.

M^{me} Bret répond par la négative. Ils se sont organisés entre habitants et commerçants. Ces derniers sont aussi victimes; la pharmacie et le fitness, par exemple, ont vu leur clientèle diminuer de 40%. On ne compte plus les vitrines vandalisées, les paillasons et les glaces souillées (parfois avec des excréments).

Il ne faut pas oublier non plus les actes et réactions de violence.

Un commissaire, membre des cuisines scolaires de Saint-Gervais, confirme les dires et signale que les faits évoqués ne se passent pas que la nuit. Le parascolaire réclame la fermeture du préau la nuit.

Un commissaire demande si le Collectif Voltaire a eu des contacts avec d'autres quartiers à propos de faits similaires.

M^{me} Bret répond par l'affirmative, avec les Eaux-Vives et le comité de la rue de Lyon.

Séance du 29 novembre 2004

Audition de MM. Christian Cudré-Mauroux, commandant de la gendarmerie genevoise, Olivier Cartier, responsable de la Task Force Drogue, Serge Châtelain, ilotier du poste du Bourg-de-Four

La commission des pétitions a entendu, au cours de la séance, les représentants de la police à propos de plusieurs objets présentant un certain nombre d'éléments généraux et communs que la rédactrice retranscrit sans trahir la demande du Collectif Voltaire.

Les personnes auditionnées ont souhaité répondre immédiatement aux nombreuses questions que se posent les commissaires.

M. Cudré-Mauroux insiste bien sur les interventions des représentants de la police qui seront d'ordre technique et non politique.

En ce qui concerne les effectifs de la gendarmerie, il y a 754 personnes, ce qui correspond aux mêmes effectifs qu'en 1988, tout en sachant que les tâches sont de plus en plus nombreuses, alors que les ressources restent, elles aussi, les mêmes.

La décision a été prise d'offrir une nouvelle prestation, soit l'ouverture du poste de Cornavin. Pour réaliser cette opération, il a fallu se résoudre à prendre des effectifs ailleurs, notamment au poste du Bourg-de-Four (en raison de sa situation géographique, soit l'ancien contour des remparts).

Un commissaire demande si les patrouilles actuelles sont suffisantes et quelle serait, selon les auditionnés, la police de rêve: une police de proximité? une augmentation des patrouilles nocturnes?

M. Cudré-Mauroux répond qu'une étude de fond est menée ainsi qu'une étude de victimisation.

Il serait bien, évidemment, d'avoir plus de patrouilles qui s'adaptent aux besoins des lieux.

Selon lui, la police de rêve devrait réunir deux critères:

- une proximité qui désamorcerait un certain nombre de conflits;
- une correspondance aux besoins ressentis par la population permettant de résoudre les problèmes et d'intervenir si besoin.

Il ne pense pas, néanmoins, que voir des policiers à chaque coin de rue serait la solution souhaitable.

Le président demande si la police de proximité arrive à calmer les choses en ce qui concerne le bruit.

M. Cudré-Mauroux prétend que le tandem ilotiers dans la journée et police le soir permet d'être en contact avec la population et ainsi de définir et nommer les problèmes.

Un commissaire souhaite savoir comment la police arrive à gérer les établissements publics (qu'il s'agisse d'établissements traditionnels ou de dépanneurs) qui occasionnent du bruit et si, le cas échéant, elle intervient auprès des gérants.

M. Cudré-Mauroux précise les différentes sortes d'interventions. Elles visent les gérants, mais aussi les propriétaires et cela peut aller jusqu'à des amendes. Mais, hélas, même élevées, elles restent rarement dissuasives.

M. Cartier présente la Task Force Drogue. Elle a été créée en 2002, à la suite du constat fait en ville, sur trois sites:

- la place des Volontaires;
- la gare de Cornavin;
- les alentours du Jardin anglais.

Elle est partie de rien avec deux buts principaux: sécuriser et montrer la présence de la police.

Elle est composée de huit inspecteurs de police et de huit gendarmes mobilisés pour ce service spécialement.

La décision a été prise d'offrir une nouvelle prestation, soit l'ouverture du poste de Cornavin 24 heures sur 24.

Le revers de la médaille est le débordement du problème dans les quartiers périphériques et stratégiques qui comportent parcs, préaux, nombreuses lignes de bus à proximité.

Il insiste sur le fait que la Task Force Drogue ne s'occupe que de la problématique de la drogue.

Il déplore l'amalgame fait par la population entre drogués, marginaux, petits et moyens délinquants, et inévitablement induit par ce genre d'individus.

Il tient à préciser que, sur une centaine d'arrestations, la police a noté 8% de récidive sur ce lieu. Il s'agit d'un travail de fourmi.

L'Exotico a été fermé, le 30 octobre 2004, accompagné d'un retrait de patente; le 28 novembre 2004, c'était le tour de l'Oasis avec une cessation d'activité pendant six mois.

La Task Force Drogue n'agit qu'en dernier ressort et, pour cela, elle a besoin de l'aide de la population, des habitants, des commerçants, etc.

Un mieux est constaté (- 20% de travail), mais il reste beaucoup à faire.

Une dernière information de M. Cartier sur les différents types de mesures possibles selon que les personnes interpellées possèdent ou non papiers, permis d'établissement: mesures d'expulsion, interdiction de pénétrer dans certaines zones, par exemple.

La commission pose de nombreuses questions concernant les dépanneurs et la boulangerie qui, semble-t-il, vendrait de l'alcool.

M. Châtelain répond que, normalement, il ne devrait pas y avoir de possibilité, pour un tel endroit, de vendre de l'alcool. Il convient de vérifier le statut de ce commerçant.

M. Cartier indique que, concernant la Résidence Le Voltaire, des contacts ont été pris avec la direction et que c'est sur les conseils de la police que les portes sont fermées 24 heures sur 24.

Un commissaire insiste sur l'exaspération des habitants de ce quartier. Ils vont finir par jouer un rôle de policiers, sans collaboration avec la police, ce qui est inquiétant. Comment est appréhendée cette situation?

M. Cudré-Mauroux revient sur le rôle des îlotiers qui transmettent leurs informations. Il tient à préciser que les maisons de quartier ont, elles aussi, un rôle important à jouer.

M. Cartier réplique que, en ce qui concerne le Collectif Voltaire, M^{me} Bret et M. Antoni ont fait un travail de fond remarquable, surtout au niveau des renseignements. Cependant, toutes les personnes de ce groupement n'œuvrent pas dans le même état d'esprit, ce qui, hélas, ne permet pas de travailler avec tous.

Séance du 21 mars 2005

Audition de M. Pascal Chanton, directeur de la Résidence Le Voltaire

M. Chanton présente à la commission la Résidence Le Voltaire, située au 9 de la rue Voltaire. Il s'agit de l'ancien hôtel de l'Armée du Salut. Ce bâtiment appartient à la Ville de Genève.

La Fondation officielle de la jeunesse (ci-après FOJ) a reçu de la Ville de Genève ce bâtiment, de même que celui de la Résidence du Village-Suisse, afin d'y recevoir des jeunes. M. Chanton est aussi le directeur de cette dernière.

La Résidence Le Voltaire accueille 52 garçons et filles de 16 à 25 ans. Il s'agit de jeunes venant de Genève, d'autres cantons, voire de l'étranger, afin d'y poursuivre des études ou d'y faire un apprentissage. Certains jeunes sont parfois en rupture familiale. La FOJ, à travers cette résidence, leur offre un cadre de vie. La durée des séjours varie de deux à trois ans.

Malheureusement, il faudrait une seconde résidence de ce type, car il y a environ 250 demandes par année.

Cette résidence s'est ouverte en 1989. A l'époque, ce sont les jeunes pensionnaires que l'on accusait de perturber le quartier.

Il a remarqué que, depuis deux ou trois ans, les problèmes se sont déplacés de la gare au quartier Voltaire.

Il y a beaucoup d'écoles (primaires, collège, d'ingénieurs, etc.) où se trouvent les clients potentiels liés au commerce de la drogue.

Au départ, la résidence était presque satisfaite de l'arrivée d'un dépanneur, cela permettait aux jeunes de faire des courses de dernière minute, mais il a bien fallu se rendre à l'évidence: la vente d'alcool a vite dégradé la situation.

Comme directeur, il a donc été amené à prendre des mesures quasi draconiennes, à savoir la fermeture à clé, 24 heures sur 24, de la porte de la résidence.

Des toxicomanes s'introduisaient dans les salles de bains, dans le salon. De très jeunes filles de 16 ans se trouvaient importunées par 5 ou 6 personnes n'ayant rien à voir avec l'endroit. Puis sont arrivées les déprédations.

Le quartier est une vraie cour des miracles (Quai 9, associations sociales, bus, etc.). De plus, c'est un axe qui relie la gare à une multitude de quartiers.

Le soir, des étudiantes et étudiants travaillent comme veilleuses et veilleurs. C'est inquiétant, car les jeunes pensionnaires rentrent parfois aux alentours de 24 h. Ils doivent être bons à la course ou sortir à plusieurs.

Le président demande s'il y a eu des agressions.

M. Chanton répond par l'affirmative. Des jeunes se sont fait braquer en allant chez le dépanneur. Une jeune fille a reçu des gifles, car on en voulait à son argent.

Un commissaire demande si, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'interdiction de vendre de l'alcool après 21 h, la situation s'améliore.

M. Chanton confirme qu'il a pu constater une très légère amélioration, mais peut-être était-ce dû aux grands froids.

Un autre commissaire aimerait savoir si depuis les interventions de la Task Force Drogue et la fermeture de l'Oasis des accalmies sont visibles ou si la situation reste tendue.

M. Chanton constate que cela se renouvelle. Il y a toujours beaucoup de bruit et de deals dès 17 h, beaucoup de va-et-vient de voitures. Dès que la police arrive, tout le monde file mais revient vite, dès l'alerte passée. Une police de proximité, sérieuse et active, serait nécessaire. Depuis 1989, il n'a vu l'îlotier qu'une fois.

Une commissaire souhaite savoir si, avant la décision de fermer la résidence, celle-ci servait de cachette pour la drogue.

M. Chanton répond par la négative. Les problèmes viendraient plutôt de la cour qui ne donne pas entièrement sur la rue. Son inquiétude portait, et porte toujours, sur le fait que, sur 52 jeunes, une vingtaine sont fragiles et pourraient se sentir attirés par la consommation de produits stupéfiants.

La grande chance de la résidence est d'avoir deux femmes de ménage présentes tout le temps. Elles ont les moyens de contrôler les entrées et les sorties. Ce sont les «mamans» de la résidence.

Un commissaire pose la question de savoir si le directeur a des pistes à proposer pour améliorer cette situation.

M. Chanton trouverait intéressant la création d'une maison de quartier, d'une vraie association d'habitants, d'une police de proximité efficace afin d'occuper cet espace public.

Une autre commissaire aimerait savoir s'il y a toujours des bagarres.

M. Chanton, n'habitant pas sur place, n'a pas constaté par lui-même. Il en a entendu parler, précisément, par les femmes de ménage qui habitent et vivent au 7^e étage de la résidence.

La même commissaire souhaite savoir si la fermeture de l'Oasis a changé quelque chose.

M. Chanton imagine que le problème s'est déplacé. Il avoue que ce bar était inquiétant.

Une commissaire s'enquiert de savoir si l'ouverture du poste de police de Cornavin a amélioré la situation dans le quartier.

M. Chanton répond que non. Les policiers de ce poste ne viennent pas dans le quartier.

S'ensuit une discussion entre M. Chanton et plusieurs commissaires concernant la police de proximité et la présence d'un îlotier.

Il a constaté, quant à lui, une différence de lien et de contact entre la Résidence Le Voltaire et celle du Village-Suisse où des contacts réguliers se déroulent. Il s'agit probablement d'une question de personnalité, d'ouverture que tous n'ont pas ou n'ont pas le temps d'avoir.

Séance du 23 mai 2005

Audition de M^{me} Micheline Spoerri, conseillère d'Etat chargée du Département de justice, police et sécurité, accompagnée de M. Bernard Dupont, secrétaire adjoint au département

M^{me} Spoerri s'inquiète de l'émoi provoqué dans ce quartier à la suite de la situation de trafic intense, dans l'enceinte même du collège Voltaire. Concernant celui-ci, après moult concertations, la situation s'améliore, mais il faudra encore quelque temps pour arriver à la normale. Il y a un grand besoin de se répartir les tâches entre commune et Etat, d'autant que l'esprit des agents de sécurité municipaux est très positif. Elle propose que l'on passe directement aux questions de la commission.

Question: L'inquiétude des habitants du quartier vient de ce que les dealers de la gare se sont déplacés depuis l'ouverture du poste de police de Cornavin; que va-t-on mettre en place pour lutter contre ce fléau dans le quartier Voltaire?

M^{me} Spoerri répond qu'il existe deux solutions concernant le trafic de drogue: soit l'on regroupe cette population comme cela a été fait à Zurich, avec les conséquences que l'on a connues, soit on la disperse, ce à quoi elle est favorable. Elle rappelle le rôle de la Task Force Drogue composée de huit gendarmes et de huit inspecteurs de la police judiciaire qui a pour rôle de s'attaquer aux trafiquants.

Elle insiste sur le fait que la première arme de lutte contre les dealers est cette unité renforcée par l'assignation territoriale, on constate qu'elle a atteint ses limites, car le trafic se passe à la limite des frontières qui ont été pensées en fonction de la taille de la ville de Genève.

La conseillère d'Etat connaît, comme tout un chacun, les zones chaudes que sont le Jardin anglais, Baby-Plage, la rue Voltaire, le quartier des Pâquis. Il ne faut pas se leurrer, on ne règlera pas le problème de la drogue avec plus de police, mais par l'éducation de nos jeunes à la résistance au deal.

Question: Plus précisément, quelles mesures concrètes seront prises afin de rassurer les gens du quartier?

M^{me} Spoerri annonce que, pour le moment, rien de spécifique n'est prévu, mais qu'un gros travail avec les établissements scolaires est en cours avec plusieurs acteurs qui élaborent un protocole de travail qui sera proposé le 27 juin 2005 à la presse. Elle espère qu'un programme de sécurité dans le quartier Voltaire rassurera les habitants; son département a déjà œuvré pour réduire le bruit dans ce périmètre.

Question: Dans ce quartier se trouve la Résidence Le Voltaire gérée par la Fondation officielle de la jeunesse. Elle héberge une population de jeunes de 16 à 25 ans, pour la plupart apprentis. Le bâtiment appartient à la Ville de Genève. Est-ce normal de devoir fermer à clé, 24 heures sur 24, cette résidence afin de protéger les pensionnaires des trafiquants (ou autres), des squatters, des agresseurs ou des racketteurs?

M^{me} Spoerri ignorait cette problématique et encourage le directeur à faire ses doléances et à demander plus de protection. Elle était au courant que le collègue avait demandé à se barricader.

Question: On constate la multiplication des pétitions depuis l'ouverture du poste de police de la gare, la population tient à sa police de proximité, que va-t-il se passer?

M^{me} Spoerri précise que le poste de la gare n'a pas pour mission de s'occuper de la petite criminalité, mais de gérer 80 000 passagers qui circulent, chaque jour, par Cornavin. Les composantes de l'insécurité sont: un parc, l'alcool et la drogue.

La surveillance des parcs est donc primordiale et le rôle des agents de sécurité municipaux, à ce niveau, doit être accru.

Séance du 21 novembre 2005

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, accompagné de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse

M. Tornare tient à préciser que la présente pétition est plutôt confuse. D'après lui, les pétitionnaires confondent beaucoup de choses. Cela tient au fait que les habitants n'ont pas une très grande visibilité de ce que font les pouvoirs publics. Il a pu constater, au cours d'une réunion qui a eu lieu au collège Voltaire, le 24 mai 2004, qu'une confusion importante régnait au sujet de l'installation du Club social rive droite (anciennement Chez Boubi).

Le président et une commissaire arrêtent tout de suite le magistrat, pensant qu'il fait une confusion entre la pétition P-114 et la pétition P-115.

La pétition P-115 examinée aborde essentiellement les problèmes liés à la rue Bautre, au préau de l'école Necker, à la pharmacie Bédât et aux dépanneurs. Cette pétition est liée à l'assignation territoriale sécurisant le quartier de la gare en repoussant les problèmes en dehors de ce périmètre.

Le magistrat acquiesce, mais reste persuadé que cette pétition est liée à l'installation du Club social rive droite.

M. Deuel parle lui aussi d'amalgames, mais concernant le Quai 9, le parc Voltaire et le square Galiffe. Cela s'explique par la présence des drogués qui sont arrivés suite à l'instauration de la zone d'exclusion de la gare. Ce constat est aisément vérifiable: si l'on fait l'inventaire de la ceinture, autour de la zone d'exclusion. On constate que les problèmes ont simplement été repoussés. Le centre-ville est plus ou moins nettoyé, mais les problèmes demeurent en se déplaçant.

Tout le monde travaille ensemble: services communaux et cantonaux, associations, collège Voltaire, etc. Il conviendra d'intégrer, dès à présent, les pétitionnaires qui, d'après le délégué, doivent apprendre à regarder plus loin que leur porte.

Un commissaire relève que cette zone connaît des difficultés impressionnantes. Il a été témoin de scènes d'agression dans ce quartier.

Une commissaire questionne le magistrat et le délégué sur l'insécurité que connaissent les pensionnaires de la Résidence Le Voltaire qui, en raison du climat d'insécurité et de violence, doit rester fermée 24 heures sur 24.

M. Deuel indique que quelques pistes permettent d'être plus optimiste: le dépanneur ne devrait plus vendre d'alcool le soir, les travaux du tram à la rue de Lyon devraient, à terme, rendre cette zone plus calme. Il souligne, toutefois, que les problèmes se déplaceront.

Une commissaire remarque que, dans cette vision idéale du travail en réseau, les pétitionnaires devraient entrer en contact avec les drogués, ce que la police décommande vertement.

M. Deuel, afin de mettre les choses au point, précise qu'il parlait avant tout de dialogue entre professionnels. De bonnes initiatives sont prises, telles les soirées d'information organisées par le Quai 9 et la publication du journal *Première ligne*. Il insiste sur la nécessité de ne pas véhiculer d'amalgames: insécurité et saleté sont deux problématiques totalement différentes.

M. Tornare souligne que ces pétitions relaient souvent des amalgames, car les habitants ont de la peine à faire la différence entre des catégories de population qui souffrent.

Un commissaire abonde dans ce sens, mais relève que ce coin de la rue Voltaire est une zone d'insécurité digne d'Emile Zola.

Question: Quel type de travail de proximité est mis en œuvre dans ce quartier?

M. Deuel fait remarquer que toute politique de proximité est d'abord institutionnelle, il convient de faire collaborer tous les services compétents, y compris la police. Il s'agit, ensuite, d'un problème d'aménagement urbain. Il est impératif d'intégrer les habitants et les jeunes aux discussions. La Délégation à la jeunesse va, en priorité, vers les plaignants pour effectuer ce travail de proximité. Cela prend du temps, mais la stratégie se révèle payante à la longue.

Question: Comment peut-on identifier les acteurs?

M. Deuel déclare que les acteurs sont multiples et qu'ils agissent à différents niveaux: Délégation à la jeunesse, unités d'action sociale communautaire de proximité (UAC), mais aussi le jardinier du Service des espaces verts et de l'environnement qui travaille dans le quartier ou encore l'ilotier municipal.

M. Tornare donne des exemples dans le quartier des Eaux-Vives et dans celui des Grottes où les services de M. Unger et ceux de M^{me} Spoerri étaient présents. Mais cela prend du temps pour se mettre en place.

Question: Ne doit-on pas craindre que, de guerre lasse, la population finisse par faire justice elle-même?

M. Deuel remarque que, effectivement, il arrive que la population emploie ce genre de menace. C'est une raison de plus pour travailler en réseau.

M. Tornare affirme que, pour éviter que les habitants ne fassent justice eux-mêmes, il faut conserver la confiance dans les pouvoirs publics. Les agents de sécurité municipaux peuvent être dissuasifs, mais ne peuvent intervenir directement.

En outre, il faut mener une réflexion plus globale sur la police et la justice. Trop souvent, les mêmes dealers réapparaissent après avoir été arrêtés. L'appareil judiciaire est trop laxiste en la matière. C'est ainsi qu'une minorité de mauvais sujets portent préjudice à une majorité.

Question: Combien d'établissements scolaires se trouvent dans cette zone?

M. Deuel mentionne l'école du Seujet, l'école Necker, le collège Voltaire, l'Ecole d'ingénieurs, l'Ecole des Beaux-Arts.

Discussion et recommandations

La commission, estimant avoir entendu l'ensemble des personnes concernées par la présente pétition et ne souhaitant pas de nouvelles auditions, décide de la renvoyer au Conseil administratif assortie de quelques recommandations.

Il est fait remarque que de prendre en charge celles et ceux qui souffrent est primordial, c'est vrai. Alors, il conviendra de considérer que les locataires et habitants de ce périmètre souffrent également et qu'il serait logique de s'occuper d'eux, sinon en priorité, du moins à part égale.

La commission des pétitions recommande au Conseil administratif:

- de continuer le travail entamé avec les autorités cantonales visant, lors d'assemblées publiques, à écouter et à prendre en compte les doléances des usagers des quartiers;
- de poursuivre la réflexion avec les services concernés de la Ville, les associations sur le terrain, afin de proposer des réponses concrètes aux inquiétudes légitimes exprimées par les habitants;
- de permettre aux agents de sécurité municipaux de verbaliser les déprédateurs;
- de trouver des solutions satisfaisantes afin de ne pas déplacer indéfiniment les scènes genevoises de la drogue;
- d'informer régulièrement la population de ce qui se fait;
- de favoriser les aménagements urbains de qualité.

Pétition: drogue et saleté à la rue Voltaire

Tous les partis s'étant exprimés, le président met aux voix la proposition de renvoi de la pétition P-115 au Conseil administratif avec les recommandations ci-dessus.

La proposition est acceptée à l'unanimité des commissaires présents au moment du vote soit: 3 L, 1 S, 2 UDC, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 1 R, 1 DC.

Annexes mentionnées

COLLECTIF VOLTAIRE

Regroupement d'habitants et commerçants

PETITION AU GRAND CONSEIL ET CONSEIL MUNICIPAL

Les habitants et commerçants signataires en ont assez d'être quotidiennement confrontés au **TRAFIC DE DROGUE**, au **BRUIT**, à **L'INSECURITÉ** et à la **SALETÉ**.

Ils **demandent aux autorités cantonales et municipales de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à ces désagréments afin que ce quartier retrouve un semblant de calme et de sérénité.**

Pour le collectif Voltaire :

Madame Mariane Bret | Monsieur Yoann Lemrich | Monsieur Pierre Antoni

N°	NOM ET PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
----	---------------	---------	-----------

A retourner au plus vite aux adresses suivantes :

Pharmacie Bédât
7, Bd James-Fazy – 1201 Genève

Collectif Voltaire
9, rue Bautre – 1201 Genève

NOUS DEMANDONS

- Des actions policières plus marquées contre les dealers.
- La fermeture complète du préau de l'école pré-professionnelle.
- La fermeture des dépanneurs et des terrasses à des heures décentes.
- Une lutte plus soutenue contre le bruit et les incivilités diverses.
- La mise en sens unique de la rue du mandement

COLLECTIF VOLTAIRE

Regroupement d'habitants et commerçants

NOS ACTIONS

- Création du collectif
- Lettre aux autorités
- Contacts avec la police
- Contacts avec les régies
- Contacts avec le service des patentes
- Pétitions (+ de 1000 signatures !)

COLLECTIF VOLTAIRE

Regroupement d'habitants et commerçants

COLLECTIF VOLTAIRE

Regroupement d'habitants et commerçants

Genève, le 14 juin 2004

Madame, Monsieur,

Devant la dégradation constante du quartier, nous aimerions porter à votre connaissance la création du COLLECTIF VOLTAIRE. Il s'agit d'une association d'habitants et de commerçants déterminés et décidés à lutter contre toutes les nuisances (BRUIT, DROGUE, SALETTE et INSECURITE) qui ne cessent de polluer et dégrader ce quartier nuit après nuit et jour après jour.

DROGUE :

Dans ce quartier, comme peut-être dans d'autres, les dealers agissent à ciel ouvert en proposant leur marchandise sous nos fenêtres et jusque dans le préau des écoles (Collège Voltaire, Ecole primaire du Seujet, Parc du Seujet, Ecole pré professionnelle de la rue Bautte). Seringues usagées, mouchoirs imbibés de sang et quelques fois drogués se piquant dans nos allées se ramassent à la pelle ! Quel spectacle pour nos enfants et quel danger pour les élèves, à tel point qu'on mandate des sociétés privées pour nettoyer chaque jour le préau de certaines de ces écoles avant le début des cours...

BRUIT :

Le Dépanneur et le Valparaiso au bas de la rue Voltaire ouvrent jusqu'à point d'heure et lorsqu'ils daignent enfin fermer boutique, il semblerait que la boulangerie voisine prend le relais en vendant ses croissants et des alcools forts jusqu'au petit matin.

Bref, dans ce quartier on peut, à coup sûr, acheter de l'alcool à toute heure du jour et de la nuit !

Telle une oasis malvenue, ces échoppes attirent toute une faune nocturne : voitures garées en xème position, bloquant la rue du Mandement, sono poussée à fond, bandes de jeunes qui commencent par boire bruyamment en cassant les bouteilles par terre pour finir, bien souvent, par se battre au couteau au milieu de la rue !

INSECURITE :

Tous ces désagréments provoquent indéniablement un climat de tension et d'insécurité dans le quartier !

Les altercations et bagarres ne sont pas rares et certains membres de notre collectif ont déjà eu à subir des violences physiques, voire des "visites nocturnes" pour les habitants des attiques.

Pétition: drogue et saleté à la rue Voltaire

SALETE :

Comme si cela ne suffisait pas, le quartier est également utilisé quotidiennement comme décharge sauvage sur le trottoir "Salève" de la rue du Mandement et comme pissoir à ciel ouvert coté "Jura", contre le mur de la voie de chemin de fer. Bonjour les odeurs et adieux vieux clichés sur la Suisse, si belle, si propre...

Nous en avons assez !

Ce collectif, fort de ses membres, est déterminé à tout entreprendre pour que chacun (habitants, gens de passage commerçants, police, autorités politiques, régies) assume ses responsabilités pour que ce quartier retrouve un semblant de calme et de sérénité. Nous allons continuer d'agir dans cette optique et nous vous tiendrons au courant de nos actions.

En espérant que ces informations auront retenu toute votre attention, nous vous adressons, Madame, Monsieur nos meilleures salutations.

Pour le comité



Madame Mariane. Bret
9, rue Bautte
1201 Genève

(Présidente)



Monsieur Yoann Lemrich
2, rue Voltaire
1201 Genève



Monsieur Pierre Antoni
9, rue Bautte
1201 Genève

Copies au régies PSP / du Rhône / Rosset / Wincasa
Copie à Mme M. Spoerri, cheffe du DJP
Copie à M. C. Beer, chef du DIP
Copie à M. B. Cramer, président du Conseil d'Etat
Copie à M. Muller, président du Conseil Municipal
Copie à M. D. Zappelli, Procureur général
Copie à M. U Rechsteiner, chef de la Police

Fondation Officielle
de la Jeunesse

RESIDENCE LE VOLTAIRE

9 Rue Voltaire
1201 GENEVE
Tél. 022 / 344 24 60

RESIDANTS OCTOBRE 2004

53 Résidants au total

30 Filles

23 Garçons

I.	<u>Apprentis</u>	<u>28</u>
	a) Arts Décoratifs	10
	b) Apprentissages divers	14
	c) Cepta	4
II.	<u>Etudiants</u>	<u>18</u>
	a) Collège / Ecole sup. Commerce	3
	b) HES	7
	c) Autres (ECG, Privé etc.)	8
III.	<u>Jeunes Travailleurs</u>	<u>6</u>
IV.	<u>Stagiaire</u>	<u>1</u>

Fondation Officielle
de la Jeunesse

RESIDENCE LE VOLTAIRE

9 Rue Voltaire
1201 GENEVE
Tél. 022 / 344 24 60

AGE DES RESIDANTS

Age Moyen 19,77

Répartition:

2	Résidants de 16 ans
5	Résidants de 17 ans
11	Résidants de 18 ans
9	Résidants de 19 ans
7	Résidants de 20 ans
7	Résidants de 21 ans
4	Résidants de 22 ans
5	Résidants de 23 ans
3	Résidants de 24 ans



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DE JUSTICE, POLICE ET SÉCURITÉ

La Conseillère d'Etat

Secrétariat général DJPS
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3962
1211 Genève 3

Madame Mariane BRET
Présidente du Collectif Voltaire
Rue Bautre 9
1201 GENEVE

N^{réf.} : C/405151-04
Dossier traité par : BD/bdc
V^{réf.} :

Genève, le 05 JUL 2004

Madame,

Votre correspondance du 14 juin 2004 m'est bien parvenue et je vous en remercie.

Je n'ai pas manqué de faire suivre votre lettre à mes services de police, en leur demandant de prendre les mesures qui relèvent de leur compétence et de me fournir un rapport circonstancié concernant l'évolution de la situation dans votre quartier.

Cela étant, restaurer durablement l'ordre public dans un endroit de la Ville au prise avec les difficultés que vous dénoncez est un but qui ne peut être atteint au travers des seules interventions ponctuelles de la police, étant rappelé que cette dernière ne dispose pas des effectifs qui lui permettraient d'être présente sur place à demeure. Des mesures d'accompagnement, notamment en matière de salubrité, doivent également être envisagées, qui impliquent une participation active des autorités municipales, en lien avec les habitants et les commerçants.

J'ai appliqué cette stratégie dans le secteur de la gare de Cornavin et ai d'ores et déjà offert à M. Christian Ferrazino, Conseiller administratif en charge du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de reconduire cette collaboration dans le secteur des Eaux-Vives, dont les habitants se plaignent également des maux que vous dénoncez.

Il me paraît nécessaire d'agir dans le même sens pour votre quartier, raison pour laquelle je fais suivre une copie de votre courrier et de la présente à M. Christian Ferrazino.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Micheline SPOERRI

CC : M. R. Cramer, Président du Conseil d'Etat
M. P.-F. Unger, Conseiller d'Etat
M. C. Beer, Conseiller d'Etat
M. D. Zappelli, Procureur général
M. C. Ferrazino, Conseiller administratif, avec copie de la lettre du 14 juin 2004 de Mme M. Bret

**LE CHEF DE LA POLICE**

Vous présente ses compliments et accuse réception de votre courrier du 14 juin 2004, relatif à la création de l'association COLLECTIF VOLTAIRE, suite aux problèmes liés à la drogue, à l'abondance de bruit et à un climat d'insécurité dans votre quartier. Il vous informe qu'il transmet votre écrit au Commandant de la gendarmerie ainsi qu'au Chef de la police judiciaire, pour suite utile.

Urs RECHSTEINER

21 juin 2004 II



Ville de Genève

Département de l'aménagement, des constructions
et de la voirie

Le Conseiller administratif

Madame Micheline Spoerri
Conseillère d'Etat chargée du
Département de justice, police
et sécurité
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 Genève

Genève, le 16 août 2004

Concerne : question de la sécurité dans le secteur Voltaire-Seujet

Madame la Conseillère d'Etat,

Vous m'avez fait parvenir le courrier du 14 juin 2004 du Collectif Voltaire et une copie de votre lettre du 5 juillet dernier à Madame Mariane Bert, présidente du Collectif Voltaire.

Je vous informe que mon département est à votre disposition pour une participation à un groupe de travail ad hoc, sur les questions soulevées en relation avec ce secteur de la Ville de Genève.

Certes, la situation dans ce quartier n'est pas exactement identique aux problèmes soulevés dans le périmètre de la gare et de la place de Cornavin. Néanmoins, une approche pluridisciplinaire des problèmes soulevés par le Collectif Voltaire serait également bienvenue.

Veuillez croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'assurance de ma considération distinguée.


Christian Ferrazino

c.c. Collectif Voltaire, Madame Marianne Bert, Présidente

VILLE DE GENÈVE



CONSEIL ADMINISTRATIF

Genève, le 7 juillet 2004

Madame Mariane Bret
Présidente
COLLECTIF VOLTAIRE
Rue Bautre 9
1201 Genève

Madame la Présidente,

Nous avons bien reçu votre lettre du 14 juin écoulé par laquelle vous nous informez de la création du *Collectif Voltaire* afin de lutter contre diverses nuisances dans votre quartier.

Le Conseil administratif a pris connaissance de ce courrier au cours de sa dernière séance et l'a transmis aux services municipaux concernés.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Secrétaire général :


Jean Erhardt

Le Maire :


Pierre Muller



Wincasa
Services Immobiliers
Succursale Genève

28, bvd. du Pont d'Arve
Case postale 767
1211 Genève 4
Téléphone 022 322 00 44
Fax 022 322 00 40
www.wincasa.ch

Collectif Voltaire
A l'att. de Mme Bret
9, rue Bautte
1201 Genève

QWG

Stéphane Holzer, 022 322 15 95
stephane.holzer@wincasa.ch
Genève, le 26 juillet 2004

Immeuble 9, rue Bautte - Boulevard James-Fazy 13 - 1203 Genève

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier du 13 juillet courant, ainsi qu'aux précédents, relatifs à la création de votre collectif, destiné à défendre les intérêts des habitants du quartier.

Courant mai 2004, l'un de vos membres, initiateur de votre projet, nous a contacté, afin de nous signifier que suite à une intrusion dans son logement, et afin de chercher une solution quant à l'insécurité dans le quartier, une association serait créée. Lorsque nous avons reçu votre correspondance, nous en avons pris bonne note, en attendant les suites qui y seraient données.

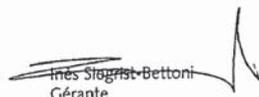
Le fait que nous n'ayons pas accusé réception de vos courriers ne démontre pas un désintérêt de la part de notre régie. Pour rappel, nous avons fait installer, en 2003, des grilles de sécuriser les accès aux immeubles, et diminuer considérablement le passage d'individus indésirables.

Nous allons régler ces jours les problèmes de gérance qui nous concernent, en particulier les problèmes d'entretien de l'immeuble ou d'utilisation des locaux communs par les locataires des bâtiments cités en marge.

En parallèle, nous allons reprendre contact avec la régie Rosset, afin de définir les actions à entreprendre, et ainsi essayer de trouver les solutions qui conviennent le mieux à chaque partie.

Nous vous laissons le soin de prendre note de qui précède, et le soussigné de droite se tient volontiers à votre disposition pour tout complément d'information désiré.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.


Inès Stognist-Bettoni
Gérante


Stéphane Holzer
Gérant



COLLECTIF VOLTAIRE
 Regroupement d'habitants et commerçants
 Madame la Présidente Mariane BRET
 Rue Bautre 9
 1201 GENEVE

GERANCE	
Dossier N°TRA/B/8820	suivi par :
M. Salvatore CRISCIONE/bae	☎ 819.86.03
E-mail : salvatore.criscione@regierhone.ch	
Mme Brigitte AELLEN	☎ 819.86.12
E-mail : brigitte.aellen@regierhone.ch	

Genève, le 23 juin 2004

Concerne : Immeuble sis rue Voltaire 4
 Dégradation du quartier Voltaire

Messieurs,

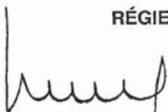
Nous accusons réception de votre courrier reçu le 14 juin dernier, dont le contenu a fait l'objet de notre meilleure attention.

Par la présente, nous tenons à vous informer que nous ne sommes pas insensibles à tous les problèmes soulevés dans votre lettre.

C'est pourquoi, le soussigné de droite se tient à votre entière disposition pour une action commune, afin de trouver une solution à ces problèmes.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

RÉGIE DU RHONE SA


 Marie-Claude GEVAUX
 Directrice


 Salvatore CRISCIONE
 Mandataire commercial

Copie : M. Yves Pillet, propriétaire





Madame Mariane BRET
Rue Bautte 9
1201 GENEVE

Direction : Michèle Gerber
Ligne directe : 022 / 339 39 07
Fax : 022 / 339 39 00
E-mail : direction@rosset.ch
Référence : GR/mg

Genève, le 28 juin 2004

Concerne : Collectif Voltaire

Madame, Messieurs,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention des lignes que vous nous avez adressées le 14 juin dernier.

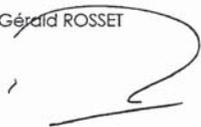
Nous partageons parfaitement vos préoccupations qui ne sont malheureusement de loin pas limitées à votre quartier.

Notre service technique est à votre disposition pour examiner et relayer auprès de nos mandants toutes suggestions constructives et valables qui pourraient être entreprises dans le cadre de notre mandat.

Entre-temps, je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, mes salutations distinguées.

ROSSET & CIE
AGENCE IMMOBILIERE

Gérald ROSSET



M^{me} Nicole Bobillier, rapporteuse (S). Le 28 septembre 2005, le délégué de la Fondation officielle de la jeunesse, à la Résidence Le Voltaire, faisait un petit compte rendu de sa visite à la commission administrative, et je ne résiste pas au plaisir de le citer: «Vêtu de mon traditionnel costard cravate et tout juste nommé au bureau, je traverse un mini-Bronx genevois où l'on vend tout, sauf des légumes, des fleurs, etc.» Voilà une illustration de nature humour noir qui illustre quand même bien la pétition P-115 déposée à l'automne 2004 et renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions. Cette pétition émane des habitants et des commerçants se trouvant dans le périmètre de la rue Voltaire, rue Bautre, rue du Mandement et boulevard James-Fazy. Si le présent rapport n'est présenté que ce soir, c'est indépendant de la volonté de la rapporteuse que je suis. Le texte de la pétition est le suivant: «Les habitants et commerçants signataires en ont assez d'être quotidiennement confrontés au trafic de drogue, au bruit, à l'insécurité et à la saleté. Ils demandent aux autorités cantonales et municipales de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à ces désagréments afin que ce quartier retrouve un semblant de calme et de sérénité.» Suivent plus de 1600 signatures.

Avant d'aller plus loin, je rappelle au magistrat, M. Manuel Tornare, qu'il n'est absolument pas question ici de la pétition P-114, qui avait pour objet le Club social rive droite, anciennement Chez Bouby, mais qu'il s'agit essentiellement des problèmes liés au périmètre que je viens de citer.

Le 8 novembre 2004, la commission a entendu les pétitionnaires qui signalent que, depuis quatre ou cinq ans, le climat se dégrade. Tout est lié au trafic de drogue, au bar L'Oasis – fermé depuis – au dépanneur ouvert 24 heures sur 24, à la saleté: seringues, canettes, préservatifs, excréments et j'en passe. La création et l'ouverture du poste de police de la gare a déplacé la scène de la drogue sous leurs fenêtres. Il ne faut pas oublier que différents lieux officiels regroupant des enfants et des adolescents se trouvent dans ce quartier: le collège Voltaire, l'école Necker et la Résidence Le Voltaire, notamment. On ne compte plus les déprédations, les agressions et, malgré les différentes rencontres avec les autorités cantonales et municipales, rien ne s'améliore. D'ailleurs, je signale qu'une nouvelle pétition est en préparation issue de ces mêmes personnes.

Le 29 novembre 2004, c'était au tour de MM. Cudré-Mauroux, commandant de la gendarmerie genevoise, Olivier Cartier, responsable de la Task Force, et Serge Châtelain, flotier du poste du Bourg-de-Four d'être auditionnés. Après avoir donné un certain nombre d'informations techniques, le commandant Cudré-Mauroux, évidemment, reconnaît qu'il serait intéressant d'avoir plus de patrouilles à mettre sur le terrain, encore qu'il ne soit pas persuadé que la solution miracle soit de placer un policier à chaque coin de rue. Selon lui, la police de rêve devrait réunir deux critères dans ces cas-là: une proximité qui désamorcerait un certain nombre de conflits, une correspondance avec les besoins ressentis par

la population, permettant de résoudre les problèmes et d'intervenir en cas de besoin. Ce même jour, le commandant faisait état d'une étude de fond menée sur la victimisation. Renseignements pris hier après-midi auprès de l'état-major de la gendarmerie, je suis en mesure de vous donner les renseignements suivants. Il existe une enquête, effectuée entre 1998 et 2000, à l'Université de Lausanne par la Faculté des sciences en criminologie et reprise en 2005. A ce jour, cette étude n'est pas disponible. Par contre, pour celles et ceux que cela intéresse, il leur suffit d'aller voir sur le site internet de la police genevoise et ils trouveront l'étude qui se nomme «Diagnostic local de sécurité», qui traite précisément des problèmes de notre canton.

Le 21 mars 2005, nous avons entendu le directeur de la Résidence Le Voltaire, M. Pascal Chanton. Cette résidence reçoit des jeunes de 16 à 25 ans, elle est propriété de la Ville et gérée par la Fondation officielle de la jeunesse. M. Chanton nous a fait part de ses inquiétudes liées à la problématique de ce quartier. La résidence doit être fermée 24 heures sur 24, car des dealers et autres malfrats s'installaient, salissaient, agressaient à qui mieux mieux. J'ai appris, mercredi 1^{er} février 2006, qu'une jeune résidente s'était fait agresser dans le courant du mois de décembre 2005, heureusement devant la porte. Ses appels ont été entendus, elle a été secourue et ses agresseurs ont été arrêtés. Faute d'aide, elle ne serait plus là pour témoigner, tellement c'était grave!

Le 23 mai 2005, la commission a entendu M^{me} Micheline Spoerri, conseillère en charge de l'ancien Département de justice, police et sécurité, et le 21 novembre 2005 ce fut le tour du magistrat, M. Tornare, accompagné du délégué à la jeunesse, M. Claudio Deuel.

J'en arrive aux conclusions. La commission des pétitions ne peut que regretter l'absence de solutions pour remédier à ce genre de situation. Suite aux assignations territoriales, on assiste au déplacement des scènes de la drogue, avec toutes les problématiques qui y sont liées: agressions, saleté, prostitution...

Voici quelques recommandations et remarques de la commission. Il est louable de prendre en charge celles et ceux qui souffrent: consommateurs, dealers et autres, mais les habitants souffrent également et il serait logique de s'en occuper aussi; de faire en sorte de ne pas oublier la prévention et de lui donner un peu plus de moyens, que ce soit au niveau cantonal ou au niveau fédéral; de continuer le travail entamé avec les autorités cantonales visant, lors d'assemblées publiques, à écouter et à prendre en compte les doléances des usagers des quartiers; de poursuivre la réflexion avec les services concernés de la Ville, les associations sur le terrain, afin de proposer des réponses concrètes aux inquiétudes légitimes exprimées par les habitants; de permettre aux agents de sécurité municipaux de verbaliser les déprédateurs; de trouver des solutions satisfaisantes afin de ne pas déplacer indéfiniment les scènes genevoises de la

drogue; d'informer régulièrement la population de ce qui se fait et, enfin, de favoriser les aménagements urbains de qualité.

J'espère, Mesdames et Messieurs, avoir été entendue de même que la commission des pétitions, dont je suis le porte-parole.

Premier débat

M. Christian Zaugg (AdG/SI). L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) le reconnaît franchement: oui, c'est vrai, il y a des problèmes de drogue et d'insécurité du côté de la rue Voltaire. La scène de la drogue s'est déplacée de Cornavin en direction du boulevard James-Fazy, de la rue Voltaire, de la promenade de Saint-Jean et de la place des Volontaires. Il suffit, s'il y avait encore ici des personnes qui en douteraient, de s'y promener le soir et même au cours de la journée pour s'en rendre compte. On y rencontre fréquemment des individus, à la démarche hésitante, quémandant de l'argent ou frappant, on ne sait pourquoi, sur les véhicules qui s'arrêtent à l'angle de la rue Voltaire.

Les élèves de l'école de James-Fazy sont souvent importunés par les dealers et les enseignants amenés à réagir *manu militari* afin de les expulser du préau. Les actes de violence y sont fréquents et, à titre d'exemple, je me souviens d'avoir rencontré un soir, à l'angle de la rue Voltaire et du boulevard James-Fazy, une personne blessée, ensanglantée, qui avait subi une agression et que j'ai dû conduire rapidement au Service des urgences de l'Hôpital cantonal! Ces quelques témoignages, parmi d'autres, montrent bien que les revendications des pétitionnaires, qui aspirent à plus de calme et de sécurité, sont parfaitement fondées.

La situation est grave et c'est la raison pour laquelle nous soutenons toutes les recommandations figurant à la page 13 du rapport P-115 A qui demandent, notamment, de travailler de concert avec les autorités cantonales et les habitants du quartier, de favoriser les aménagements urbains de qualité et de trouver des solutions satisfaisantes, afin de ne pas déplacer indéfiniment les scènes genevoises de la drogue. Il est donc urgent de renvoyer cette pétition au Conseil administratif en lui demandant de donner une suite favorable aux recommandations de la commission des pétitions.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Cette pétition soulève deux problèmes. Premièrement, le ras-le-bol de la population du quartier concernant la drogue, qui engendre d'autres désagréments, les photos que nous avons vues défiler en commission le prouvaient.

Deuxièmement, le problème de la police – dont nous venons de débattre longuement – responsable de faire respecter l'ordre public, problème qui ne concerne pas la Ville de Genève, mais qui nous interpelle, nous, citoyens, à savoir ce manque récurrent d'effectifs au vu de tout ce qui se dégrade dans notre société.

La Ville de Genève, par l'intermédiaire de la Délégation à la jeunesse, fait un bon travail, qu'il faut encourager en acceptant les recommandations de la commission.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Nous discutons ici d'une pétition qui a été envoyée au Conseil municipal et au Grand Conseil. Elle concerne une des zones les plus touchées par les mesures d'exclusion de Cornavin, puisqu'elle se situe vraiment à côté de la gare. Ce quartier est traversé par deux grands axes routiers, la rue de Lyon et la rue Voltaire et il manque effectivement beaucoup d'aménagements urbains, contrairement à la Vieille-Ville qui, elle, est beaucoup mieux aménagée.

J'ai relu les pétitions que nous avons reçues et j'ai remarqué que cette zone accueille beaucoup d'organismes sociaux et que la population fait souvent un amalgame entre les dealers et les personnes marginalisées. Il n'en reste pas moins, comme je l'ai dit tout à l'heure, que selon les dires de M. Cudré-Mauroux c'est réellement une zone qui a subi le déplacement du trafic de la drogue après l'ouverture du poste de Cornavin. En relisant ces pétitions, j'ai encore remarqué qu'à chaque fois l'Etat répond que c'est aux agents de sécurité municipaux d'agir et qu'au niveau de la Ville on répond que c'est à l'Etat de faire quelque chose. C'est embêtant! C'est pourquoi les recommandations de la commission visant à faire collaborer la Ville et l'Etat sont intéressantes. De même, au niveau des effectifs de la police, il y a vraiment quelque chose à faire.

En ce qui concerne la justice, une fois de plus je me pose la question: quand les dealers sont arrêtés pourquoi ressortent-ils le lendemain, pourquoi l'énergie n'est-elle pas consacrée à ces problème plutôt qu'à mettre dehors les squatters?

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ce qui m'a frappé dans les auditions, ce n'est pas tant le ras-le-bol que le désespoir des personnes que nous avons interrogées en commission. Les gens sont venus en ayant pris des photos, des films de ce qui se passe devant leur maison, devant leur devanture, dans l'espoir que nous puissions faire quelque chose pour eux. Nous avons même entendu une personne dire qu'elle s'était armée, alors qu'elle n'a pas de permis de port d'arme. Je pense que la situation est assez grave, qu'il faut l'évaluer avec le plus

grand sérieux et qu'il est vraiment temps que les forces de police municipales et cantonales s'organisent pour prendre les mesures nécessaires, entre une police de proximité et une police d'intervention, car nous avons besoin des deux.

Je crois qu'il est faux de penser que, finalement, la police municipale travaille jusqu'à une certaine heure, qu'ensuite c'est la tâche de la police cantonale et qu'on peut résoudre les problèmes en travaillant chacun dans son pré carré. Les problèmes de police sont des problèmes de société, il faut les gérer en tant que tels et on ne peut les gérer qu'ensemble.

M. Eric Fourcade (HP). Je trouve effectivement étrange que cette pétition soit encore adressée au Conseil municipal, après la précédente pétition P-102, qui vient de nous être soumise et qui a été renvoyée au Conseil administratif.

Je rappelle ici le débat que nous avons eu dans cette enceinte, il y a une année environ, quand nous avons discuté de la motion M-503 qui demandait que les préaux soient fermés la nuit. M. le maire disait que tout le monde pouvait aller et venir dans ces préaux, que cela engendrait la convivialité, et j'avais justement relevé qu'effectivement cela engendrait la convivialité, mais aussi celle des dealers, et que cela pourrait même déraper. Vous voyez maintenant le résultat: 1600 personnes nous demandent, par le biais de cette pétition, de faire rapidement quelque chose, parce que cela devient insoutenable.

Je n'ai pas participé aux séances de la commission, mais j'ai pris connaissance du rapport et j'ai été interloqué quand j'ai lu que l'îlotier n'a été vu qu'une fois depuis 1989. Mais je ne vais pas jeter la pierre aux agents municipaux et aux agents de sécurité municipaux, parce qu'ils ont beaucoup de travail.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de renvoyer cette pétition urgentement au Conseil administratif, afin que les magistrats fassent quelque chose par le biais de la police municipale et, surtout, qu'ils demandent à l'Etat de Genève d'agir.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Cette pétition ressemble étrangement à une pétition que nous avons déjà eu l'occasion de discuter ici, en séance plénière, concernant la drogue dans le quartier des Eaux-Vives. C'est toujours la même chose, on croit résoudre le problème, mais on ne le résout pas, car il est de la compétence du Département des institutions, anciennement le Département de justice, police et sécurité. Je suis d'ailleurs content que nous fassions partie d'une population qui a le droit de vote et d'élection et que l'ancienne responsable de la police ait été virée par la population... (*Exclamations.*) Je dis franchement ce que je pense!

On parle des problèmes de drogue et on en parlera encore, car les gens qui vendent de la drogue sont mieux chez nous, en prison, que chez eux, dans leur pays d'origine. Je le dis et je le répète: il y a des choses qui ne vont plus! Que l'on fasse de la police de proximité, qu'on essaie d'arranger les choses, c'est très bien, mais si nous voulons survivre sur la durée, si nous voulons que nos enfants puissent vivre, il est temps de faire un peu de répression.

M. Manuel Tornare, maire. Ce soir, je n'utiliserai pas la langue de bois. Monsieur Rudaz, vous avez eu raison: vous avez quand même renvoyé une partie de la balle à l'Etat. Or je vous rappelle que l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois comptent 20 députés au Grand Conseil et que vous avez donc là un levier, qui n'a jamais été aussi important depuis 1985, où il y avait autant de députés Vigilants. Vous pouvez donc aussi user de votre voix tonitruante auprès de vos députés préférés! En l'occurrence, il faut savoir qui fait quoi, quelles sont les missions des uns et des autres. C'est la énième fois que je le dis ici. Quant aux attaques contre M^{me} Spoerri, je ne sais pas si vous auriez porté les mêmes contre un homme qui aurait été «viré»... Contre le prédécesseur de M^{me} Spoerri, on n'a pas usé, ici ou ailleurs, de ces termes inélegants...

On attend depuis cinq ans qu'il y ait des augmentations d'effectifs à la police, que des mesures soient prises. On attend un nouveau chef de la police depuis je ne sais combien de temps. L'actuel chef est excellent, mais il a des problèmes de santé et son mandat est donc limité dans le temps, malheureusement. Personnellement, j'ai eu l'occasion de travailler avec lui pendant la réunion du G8 – mon collègue Ferrazino pourra le dire aussi – nous l'avons vu à l'œuvre: il est excellent. Mais, je le répète, il est atteint dans sa santé et il ne pourra pas continuer à exercer cette fonction à haute responsabilité. Cela pour dire que l'Etat ne décide rien!

La Constitution, les lois, les règlements prévoient que les missions de police et les policiers armés dépendent du Canton, et non de la Ville! Alors, pourquoi les habitants, les pétitionnaires s'adressent-ils toujours à la Ville? C'est parce que la Ville – souvent critiquée ces derniers temps... – a pris dans ce dossier-là, il y a cinq ans, des mesures que l'Etat n'a jamais été capable de prendre. Ainsi, nous avons créé une Délégation à la jeunesse, alors qu'il n'y a pas de politique de la jeunesse au niveau du Canton, je suis obligé de le dire! J'étais lundi soir à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), en tant que représentant du Conseil administratif, nous avons entendu un conseiller d'Etat annoncer, pour la énième fois, que l'Etat n'allait rien décider par rapport à la FASe, malgré le malaise qui persiste depuis très longtemps.

Mesdames et Messieurs, cela suffit! On dit que la Ville ne sert à rien, on parle de supprimer l'entité Ville, mais on botte en touche en disant que c'est à la Ville d'agir. Non, je ne suis pas d'accord! Je fais régulièrement des tournées avec le «bus du froid», ce bus du Service social qui, de novembre à avril, passe aux endroits où se trouvent des SDF. Je l'ai fait encore la semaine passée et je suis allé dans ce quartier: à l'Armée du Salut, au chemin Galiffe, on m'a dit qu'il y avait une amélioration. La Délégation à la jeunesse travaille en réseau avec l'Etat, avec les associations privées comme Caritas, Emmaüs, la Coulou, etc. et on sent qu'il y a quand même des résultats. Mais le travail qui est à faire est abyssal! Aussi, si vous voulez vraiment soutenir une meilleure politique de la Ville, votez des budgets supplémentaires pour la Délégation à la jeunesse au mois de décembre. Je ne vous ai pas entendu, Monsieur Rudaz, proposer des crédits supplémentaires... Avec 14 personnes sur le terrain, qui ne sont pas toutes à plein temps, on ne peut pas faire des miracles, on n'est pas à Lourdes!

En conclusion, il faudrait vraiment qu'il y ait une prise de conscience. Nos rapports avec les fonctionnaires de l'Etat sont excellents, mais le fait est qu'il n'y a pas de décision politique prise pour l'instant. C'est bien joli de profiter de l'état de grâce, mais j'attends aussi, de la part du nouveau Conseil d'Etat, des propositions dans ce domaine-là, plutôt que des effets d'annonce dans des domaines qui n'intéressent personne...

Enfin, en ce qui concerne les dealers, je l'ai dit il y a quelques mois dans le journal *Le Temps*: les dealers à Genève sont comme les étourneaux, ces étourneaux qui, à la campagne, lorsqu'on tape sur un bâton, partent puis reviennent. Cela signifie que les sanctions ne sont pas assez draconiennes, on le sait, mais adressez-vous aussi, Mesdames et Messieurs, à la justice, au procureur général, qui nous donne beaucoup de leçons ces derniers temps! Par ailleurs, derrière les dealers – qu'il ne faut pas stigmatiser uniquement parce qu'ils n'ont pas forcément la même couleur de peau que vous et moi – il y a aussi des cols blancs! Avez-vous vu le chiffre d'affaires des banques, ces derniers temps? Pensez-vous qu'il n'y ait que de l'argent propre? Il y a aussi, vous le savez très bien, du blanchiment d'argent de la drogue au niveau international, et même des gens haut placés à l'UBS me l'affirment et reconnaissent que c'est un phénomène mondial. C'est aussi un problème de société et ce sont toujours les lampistes – en l'occurrence les dealers, qui sont effectivement coupables et que nous devons sanctionner, certes – qui sont montrés du doigt, qui sont apparents. Mais, derrière cette réalité-là, il y a également des gens qui se cachent et qui sont aussi responsables. C'est une chaîne, le flux financier international de la drogue, vous le savez, Monsieur Rudaz, et j'aimerais bien vous entendre aussi à ce sujet et montrer peut-être plus de rigueur concernant cette chaîne de la drogue, dont vous vous contentez de dénoncer un seul maillon. C'est un problème qui est beaucoup plus général, vous le savez.

Mesdames et Messieurs, je suis prêt, au nom de mes collègues, à recevoir cette pétition, à faire en sorte d'améliorer la situation, à discuter aussi avec mon collègue Hediger pour donner peut-être d'autres missions aux agents de sécurité municipaux. Mais, encore une fois, si nous partageons la responsabilité, l'essentiel de la responsabilité, c'est quand même l'Etat qui doit l'assumer! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis estomaqué par la réponse du maire et vraiment effrayé d'entendre vos applaudissements, Mesdames et Messieurs, de vous voir jouer la claque – si vous me permettez cette expression. Nous avons, au niveau de la justice, au niveau de l'éducation – je vous rappelle que la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) dépend du Département de l'instruction publique – des magistrats socialistes, mais, finalement, le maire vient de démontrer que chacun travaille dans son pré carré. Or c'est ce que nous avons toujours déploré à la commission des pétitions. Chacun fait son travail dans le cadre de ses compétences, alors que nous disons qu'il existe un véritable problème de police, de sécurité, de salubrité, qu'il faut travailler ensemble et qu'il faut mieux déterminer quelles sont les compétences de chacun, en complémentarité, pour être efficace.

Avant d'augmenter les effectifs de la police, il faut voir comment nous pouvons mieux fonctionner ensemble. Il ne s'agit pas de mettre un policier derrière chaque citoyen, comme l'a dit le commandant Cudré-Mauroux. Il s'agit d'avoir des effectifs qui soient équilibrés en fonction des besoins, et un examen de la situation doit être fait.

Tout à l'heure, je vous ai parlé du désespoir des citoyens qui doivent s'armer, qui en arrivent à prendre des photos des dealers en pensant que la commission des pétitions va pouvoir faire quelque chose, et le maire dit que ce n'est pas notre affaire, que c'est celle de l'Etat... Mais l'Etat, la Ville, les communes, les citoyens n'en ont que faire: ils veulent simplement pouvoir vivre ensemble, s'organiser correctement, et c'est ce que les pétitionnaires demandent dans le cadre des textes qui vous sont proposés. J'aimerais que le Conseil administratif ait la même attitude que celle des commissaires qui ont planché sur ce dossier.

M. Eric Fourcade (HP). Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la réponse de M. le maire. Nous avons demandé la fermeture des préaux d'école, parce qu'il y avait des problèmes de drogue, de dealers. Maintenant, ce problème arrive sur le tapis, non pas dans le quartier des Eaux-Vives où nous avons demandé la fermeture des préaux, mais dans le périmètre de Cornavin, car le problème de la drogue s'est déplacé là-bas.

Je vous demande, Monsieur le maire – vous transmettez, Madame la présidente – de fermer les préaux, car cela crée des problèmes dans tous les quartiers. Je suis d'accord avec vous, ces préaux amènent une convivialité de 18 h à 20 h. Mais quand des adolescents s'y rendent pour jouer au basket et que des dealers leur proposent de la drogue, qu'est-ce que cela amène? Je vous pose la question, Monsieur le maire!

M. Roman Juon (S). J'aimerais répliquer à propos de la fermeture des préaux. Vous avez entièrement raison, Monsieur Fourcade, mais je crois que la meilleure solution serait encore de fermer la ville, de la fermer aux voitures, aux dealers, à tout!

Je suis assez bien placé, quasiment trois jours par semaine, pour vous dire que ce problème de drogue ne concerne pas que la Ville de Genève, et notre maire a entièrement raison lorsqu'il dit qu'on ne peut pas le résoudre aussi facilement, que ce soit derrière la gare de Cornavin ou ailleurs. Presque tous les préaux, tous les quartiers sont touchés par ce fléau et je ne sais pas comment nous pourrions en sortir un jour. En tout cas, ce n'est pas en poussant des cris pour être vu par les téléspectateurs, les électeurs! C'est tout faux et vous occulter complètement le réel problème de la drogue.

Je ne vais pas faire un discours sur ce sujet, ce n'est pas mon rôle, je n'ai aucune prétention et aucune connaissance, mais quand j'entends certains parler de fermeture des préaux, je dis que c'est faux!

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je crois que l'un n'empêche pas l'autre. On peut dénoncer le fait que depuis dix-huit ans les effectifs de la police n'ont pas changé et dire que la justice doit fixer des priorités. On peut aussi dire, comme l'a fait la commission des pétitions, qu'il ne faut pas travailler l'un sans l'autre et qu'une collaboration entre l'Etat et la Ville est nécessaire. Mais on ne peut pas non plus ignorer le fait qu'il manque des effectifs dans d'autres services de l'Etat, à l'Hôpital cantonal et ailleurs. Cela devient dramatique dans certains cas et, avant qu'il y ait des morts, il faut dire que les effectifs manquent.

Au fil des pétitions, les affirmations de la police sont assez contradictoires. Lors de l'étude de la pétition P-114, «Halte au ghetto dans le secteur de la gare!», la police a dit clairement qu'elle manquait d'effectifs. Mais, pour d'autres pétitions, il a été demandé à la Ville que ce soit les agents de sécurité municipaux qui interviennent. Si on relit un peu toutes les pétitions à ce sujet, ce que j'ai fait pour préparer cette intervention, on voit que, selon les questions qui sont posées, on ne reçoit pas toujours les mêmes réponses. Par contre, le fait que les effectifs n'ont pas changé depuis dix-huit ans est bien réel et c'est inadmissible.

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur Lathion, je crois avoir dit à peu près la même chose que vous. Simplement, pour négocier, pour avoir une bonne collaboration avec l'Etat, il faut avoir des interlocuteurs! Malheureusement, comme j'ai essayé de le démontrer tout à l'heure, les interlocuteurs changent tout le temps, on sent qu'il n'y a pas de politique... Ce n'est pas moi ni vous qui avons créé le malaise de la police! Il existe, on l'a même vu dans la rue et il s'est aussi exprimé lors des dernières élections. M. Moutinot vient d'arriver à la tête du département, nous allons lui laisser un temps de réflexion, avant de mener une action qui, j'en suis sûr, sera efficace. Le malaise de la police est réel, mais la Ville n'en est pas responsable.

De même pour la FASe. Mesdames et Messieurs, vous avez des collègues de parti, dans d'autres communes, qui sont conseiller administratif, maire ou autres: posez-leur la question! Lundi soir, à l'issue de la séance de la FASe, ils étaient aussi consternés que moi. L'Etat ne prend pas de décision et c'est regrettable. Je souhaiterais que l'Etat, en accord avec toutes les communes du canton, ait une vraie politique de la jeunesse, parce que c'est ainsi que nous trouverons des solutions, ensemble. Nous souhaitons ce dialogue et vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas mener des négociations avec les communes et avec l'Etat.

En ce qui concerne les préaux, nous n'allons pas refaire le débat ce soir. Une majorité s'est exprimée ici pour poursuivre la politique de Guy-Olivier Segond, excellent magistrat radical des années 1980 qui n'a jamais voulu fermer les préaux, politique suivie par Michel Rossetti, puis par votre serviteur. En effet, en fermant les préaux, nous aurons les mêmes problèmes qu'à la gare. En sécurisant le périmètre de Cornavin, on a disséminé les problèmes dans la ville. De même, si nous fermons les préaux, nous disséminerons les problèmes dans les quartiers et ce sera encore plus difficile.

Aux Eaux-Vives, nous avons pris des mesures. Je vis dans ce quartier, j'y rentre tous les soirs après le travail et je constate qu'il y a quand même une amélioration. Avec mon collègue Mugny, nous avons attribué la salle communale des Eaux-Vives à l'Association pour la danse contemporaine et le seul fait d'occuper le terrain, les locaux, a entraîné la diminution des déprédations, de la violence le soir dans ce quartier. Demandez au restaurateur juste à côté: il vous le confirmera. Les habitants et les commerçants dans le quartier reconnaissent qu'il y a une amélioration.

Mesdames et Messieurs, encore une fois, je suis prêt à tout reprendre, à reprendre ce dossier, pour mieux négocier, pour mieux collaborer avec l'Etat. Je vous remercie de votre aide, mais je rappelle quand même que ce problème, comme l'a dit un conseiller municipal, n'est pas un problème genevois: c'est un problème mondial. Le trafic de drogue, le fait que de plus en plus de jeunes, et

des moins jeunes aussi, prennent des drogues de plus en plus dures, c'est un fait de société. Alors, si vous avez la solution, Monsieur Rudaz, écrivez-moi, et je l'étudierai!

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-115 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- de continuer le travail entamé avec les autorités cantonales visant, lors d'assemblées publiques, à écouter et à prendre en compte les doléances des usagers des quartiers;
- de poursuivre la réflexion avec les services concernés de la Ville, les associations sur le terrain, afin de proposer des réponses concrètes aux inquiétudes légitimes exprimées par les habitants;
- de permettre aux agents de sécurité municipaux de verbaliser les déprédateurs;
- de trouver des solutions satisfaisantes afin de ne pas déplacer indéfiniment les scènes genevoises de la drogue;
- d'informer régulièrement la population de ce qui se fait;
- de favoriser les aménagements urbains de qualité.

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Fermeture définitive de toute la rue Vignier à la circulation» (P-137 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

La pétition P-137 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 16 mars 2005.

La commission s'est réunie les 11 avril, 2 mai et 26 septembre 2005, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle, puis de celle de M. Jean-Pierre Oberholzer. La rapporteuse remercie M^{me} Ursi Frey pour l'excellente prise des notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 11 avril 2005

Audition de M^{me} Marie-Claude Deshusses, pétitionnaire

En préambule, M^{me} Deshusses précise qu'elle habite depuis vingt-cinq ans au numéro 6 de la rue Vignier, une rue perpendiculaire à l'avenue Henri-Dunant.

Un élément important à retenir est que la première partie de la rue a été aménagée très joliment, mais que la seconde partie est restée semi-résidentielle. Son appartement se situe au rez-de-chaussée de l'immeuble et ses fenêtres donnent sur les deux places de parc. Celles-ci existent toujours, car un des commerçants s'est battu pour que ces dernières soient maintenues. Comme le stationnement de camions n'est pas interdit sur ces places, elle a régulièrement la vue totalement bouchée et trouve cela très gênant.

Le deuxième point dont elle fait état concerne les voitures qui débouchent d'une petite rue adjacente (il s'agit de la rue Guillaume-De-Marcossay). Elle a pu observer à plusieurs reprises que les cyclistes venant de la plaine de Plainpalais ou d'Uni-Mail ne font pas attention au fait que des voitures débouchent de cette rue; elle estime que la signalisation doit être améliorée.

En somme, la fermeture définitive serait, à son avis, une bonne chose pour les habitants et elle regrette que la première partie de la rue soit très réussie et que la deuxième le soit moins.

¹ «Mémorial 162^e année»: Commission, 5321.

Dans le cas où toute la rue Vignier serait fermée à la circulation, une commissaire se demande par où passeraient les véhicules, compte tenu de l'existence d'entrées de parkings à la rue De-Marcossay.

Une autre commissaire remarque que cela pourrait poser un problème en raison des feux de circulation, qui seraient trop proches du carrefour des Vingt-Trois-Cantons.

La pétitionnaire constate qu'il y a un vrai danger pour les cyclistes. Elle déclare ne se faire aucune illusion quant à la fermeture de la rue, car les commerçants semblent être tout-puissants. Manifestement, ce ne sont pas les intérêts des habitants qui priment.

De son point de vue, l'idéal serait que les places de parc soient supprimées. Elle illustre, au moyen de quelques photographies prises depuis son appartement, à quel point elle est totalement privée de visibilité lorsque des camions stationnent sur ces places.

Une commissaire demande s'il y a plus de nuisances depuis la présence de l'annexe du consulat de France.

La pétitionnaire indique que ce n'est pas le cas; depuis que la rue est devenue semi-résidentielle, c'est le jour et la nuit; mais subsiste un réel danger pour les cyclistes.

Discussion

Plusieurs commissaires relèvent l'existence d'un réel danger pour les cyclistes. Il y a un sens interdit et l'autorisation de circuler pour les cyclistes n'est pas si claire; il faudrait mieux réglementer. Il faudrait également examiner la question des places de parc et la fermeture du prolongement de la rue.

Séance du 2 mai 2005

Audition de M. Jean-Luc Gindre, adjoint du directeur de l'Office des transports et de la circulation, en l'absence de M. Philippe Burri, excusé

M. Gindre explique que la fermeture définitive de cette rue a été envisagée à la suite des travaux liés à la pose de collecteurs. La rue Vignier n'a pu être fermée intégralement afin de permettre la sortie depuis les rues du quadrilatère entre la rue Vignier et le boulevard du Pont-d'Arve.

Le bas de la rue Vignier est aménagé en zone de rencontre à 20 km/h, donc avec une priorité accordée aux piétons. Grâce à cette mesure, le trafic a diminué de plus de dix fois.

Auparavant, la rue était utilisée surtout par un trafic de transit; aujourd'hui, le constat montre que le trafic est à nouveau local et que les voitures roulent au pas. Il estime que, pour cette rue, il s'agit d'une mesure raisonnable.

Une commissaire constate que la priorité donnée aux piétons pour cette rue n'est pas si claire, ce qui est potentiellement dangereux, et elle souhaite une amélioration de la signalisation. Elle demande également si la circulation, de fait à contresens, est autorisée pour les cyclistes.

Il existe une signalisation indiquant qu'il s'agit d'une zone de rencontre et les vélos sont autorisés à circuler à contresens en toute légalité. M. Gindre contrôlera la présence du contresens cyclistes, ce d'autant qu'un feu spécifique pour les cyclistes permet la traversée depuis la plaine de Plainpalais à cet endroit.

La même commissaire s'enquiert de la possibilité d'exclure le parage de gros véhicules sur les places prévues à la rue Vignier. Le cas échéant, dans quelle mesure ne pourrait-on pas purement et simplement les supprimer?

M. Gindre explique que, en raison de la largeur de la rue, il ne lui semble pas que des camions ou camionnettes puissent se parquer sur ces quatre places de stationnement. En revanche, il n'exclut pas d'en transformer en stationnement deux-roues, car il en manque dans le quartier.

A l'évocation de cette hypothèse, toujours la même commissaire demande si cela serait envisageable pour toutes les places existantes dans cette rue.

M. Gindre explique que cela pourrait être examiné, tout en relevant qu'il n'est pas nécessaire d'en créer plus que nécessaire.

Quel que soit l'avenir de cette pétition, un commissaire demande si la transformation des places pourrait être envisagée, ce à quoi M. Gindre indique qu'une telle proposition reste à examiner et que ce sera chose faite ces prochains jours.

Séance du 26 septembre 2005

Audition de M. Prina, chef du Service de la mobilité

M. Prina décrit la rue Vignier comme une petite rue de quartier située dans le quartier de la Cluse (voir plans de situation annexés). Il rappelle qu'à l'occasion de travaux il a été possible d'envisager la fermeture de la rue et de développer un projet de zone de rencontre afin de répondre à la demande du Conseil municipal.

Ainsi, depuis environ trois ans, la première partie de la rue est piétonnière et la deuxième partie est aménagée en zone de rencontre. Le statut de la rue est une zone de rencontre, et il constate que cela fonctionne assez bien.

Néanmoins, en raison de l'implantation du consulat de France à la rue De-Marcossay, quelques modifications ont été nécessaires, ce qui a eu pour effet de renforcer le trafic. De même, la présence d'une école de formation pour des jeunes a généré une zone de parcage intempestif, car les jeunes se déplacent principalement en deux-roues. Enfin, une certaine quantité d'automobilistes empruntent cette rue pour trouver une place de stationnement.

De son point de vue, la fermeture totale de la rue Vignier va au-delà d'une simple fermeture de rue: cela aurait pour conséquence de devoir également fermer la rue De-Marcossay car, en effet, cette dernière fonctionne en boucle avec la rue Vignier. Il s'agit donc d'un trafic d'accessibilité.

Ainsi, cela impliquerait de transformer la rue De-Marcossay en cul-de-sac et de prévoir le rebroussement des véhicules. Pour faciliter le rebroussement des véhicules, il sera nécessaire d'élargir la rue en supprimant des places de parc en surface.

Ensuite, il s'agira de limiter le nombre d'ayants droit par la pose de bornes rétractables, de sorte que l'accès reste possible pour les habitants et les utilisateurs des parkings souterrains. Il y aura aussi à imaginer d'autres possibilités de livraisons pour les commerces et les livreurs qui empruntent cette boucle.

En réponse à différentes questions de la commission, M. Prina confirme que les véhicules accèdent à cette rue en tournant à droite depuis l'avenue Henri-Dunant. Il n'exclut pas d'emblée une coordination avec un feu, mais qui serait presque trop proche des feux de circulation du carrefour des Vingt-Trois-Cantons.

Un commissaire demande s'il ne serait pas possible d'élargir le trottoir de la rue Vignier afin de résoudre le problème de visibilité relevé par la pétitionnaire, puisque deux places de parc sont situées juste devant ses fenêtres, lui bouchant ainsi totalement la vue.

M. Prina précise que le trottoir a déjà été élargi, passant de deux à quatre mètres. Une fenêtre peut donner sur une camionnette parquée durant plusieurs jours et cela en raison de la configuration du bâtiment. En élargissant encore le trottoir, le risque serait de ne plus avoir suffisamment d'espace pour assurer le passage des véhicules du Service d'incendie et de secours.

A la question d'un commissaire soucieux du coût d'une telle opération, M. Prina ne peut répondre, ne connaissant pas les mètres carrés de la rue et s'il y a des collecteurs à refaire. Le coût de l'opération peut même être plus élevé s'il y a des aménagements à revoir pour la zone piétonne. Il indique que, pour une borne rétractable, il faut compter 50 000 à 80 000 francs.

Une commissaire s'étonne de cette réponse et demande s'il n'y aurait pas un autre moyen plus simple et moins coûteux à envisager tel que la pose d'une sim-

ple barrière. M. Prina répond que c'est faisable, bien que pour ce type d'aménagement il soit recherché une unité de système. Celui des barrières est peu esthétique, auquel il convient d'ajouter l'entretien courant; les autres systèmes sont manuels et peu recommandables. Il précise que le coût d'une barrière est inférieur d'une dizaine de milliers de francs seulement à celui d'une borne rétractable.

Quant à la demande de supprimer les places de stationnement, puisque cela correspond aux vœux de la pétitionnaire, il lui est répondu qu'il faudra négocier avec l'Office des transports et de la circulation et les commerçants et que cela a déjà été difficile d'obtenir que ces places passent d'une zone nonantes minutes à une zone macaron. La suppression pure et simple de ces places devra être compensée et devra faire l'objet d'une négociation. Néanmoins, il serait envisageable de transformer une de ces places en stationnement deux-roues, ce qui, du même coup, améliorerait la visibilité depuis les fenêtres de la pétitionnaire.

Un commissaire s'inquiète des nuisances sonores que cela pourrait engendrer, ce à quoi M. Prina répond que l'avis général est de favoriser les places pour les vélos, mais que l'objectif est aussi de ne plus laisser les deux-roues se parquer sur le trottoir.

Un commissaire aimerait savoir ce que M. Prina recommanderait pour le bien des locataires, à savoir supprimer les places ou les déplacer.

L'idéal serait de les remplacer, car l'option des parkings payants est difficile à faire admettre. Quant au coût de la suppression des places, il répond que le rabotage n'est pas très esthétique, mais qu'on peut aussi transformer ces places en stationnement pour deux-roues tout en privilégiant les places vélos. Il indique qu'une place voiture correspond à cinq places pour deux-roues motorisés et à onze places pour vélos. De son avis, si des places sont transformées en places pour des deux-roues motorisés, il y aura inévitablement une pétition à cause du bruit émis par des jeunes qui feront vrombir leurs véhicules durant la nuit.

Audition de M. Dimier, major, Service des agents de ville et du domaine public, et de M. Buensod, secrétaire juriste au département des sports et de la sécurité

La rue Vignier est connue des services de M. Dimier en raison de nombreuses plaintes émises au cours de l'année 2004, plaintes liées au stationnement de longs véhicules qui obstruent la visibilité de certains locataires. Un rapport a été rendu en janvier 2005, lequel suggère de déplacer les places de stationnement par rapport aux habitations.

Un commissaire demande si les propositions contenues dans ce rapport auraient des effets sur la salubrité et la sécurité dans cette rue, vu qu'il s'agit d'une zone assez fréquentée.

Comme il s'agit d'une zone de rencontre, les habitants peuvent déjà déambuler dans la rue, mais sans voitures, et effectivement les risques disparaissent. M. Dimier souligne qu'il n'y a pas eu de plaintes au niveau de la sécurité, seulement concernant la visibilité depuis les logements.

Une commissaire aimerait en savoir plus sur la teneur de la proposition de déplacement des places de stationnement.

L'îlotier du secteur a proposé de déplacer celle se trouvant devant le numéro 6 au numéro 5, et de transformer celle du numéro 4 en stationnement pour deux-roues (voir le rapport de renseignements en annexe).

A la question d'un commissaire souhaitant savoir si la population du secteur a été consultée au sujet de ce rapport, M. Dimier indique que les îlotiers sont en contact avec les habitants et qu'ils sont directement avisés des doléances de ceux-ci. L'îlotier consulte quelques personnes et opte pour la proposition qui lui paraît la plus judicieuse. En l'occurrence, ce rapport a été demandé par M. Ferrazino à la suite du courrier de la pétitionnaire concernant les parcages intempestifs. Le magistrat a également demandé que des contrôles plus resserrés soient effectués.

Discussion et votes

La représentante radicale est opposée à la fermeture de la rue, cela lui paraît beaucoup trop compliqué. Elle admet, en revanche, la proposition de transformer une place pour voiture en stationnement pour deux-roues.

Le commissaire démocrate-chrétien indique que son parti tient à une politique de proximité. Vu que l'îlotier a fait une proposition et que ce dernier était en contact avec la population, il invite la commission à suivre sa proposition.

Le groupe libéral se rallie à la proposition de l'îlotier qui suggère de déplacer une place de parc et d'en transformer une autre en place de stationnement deux-roues; cela permettra de vider les zones piétonnes des parcages sauvages. De plus, l'îlotier propose de mettre des potelets pour éviter les problèmes de circulation.

Le groupe socialiste rappelle qu'il y a deux éléments dans cette pétition: d'une part, la fermeture de la rue et, d'autre part, la suppression des places de stationnement. Tous les commissaires sont d'accord pour ne pas fermer la rue, mais il reste la possibilité de déplacer les places. Il propose le renvoi de la pétition au Conseil administratif en précisant cela.

Le groupe des Verts, soucieux des investissements de la municipalité, renonce à la fermeture de toute la rue Vignier, compte tenu du fait que les aménagements nécessaires à cette réalisation semblent très compliqués et onéreux. La solution la

Pétition: fermeture de la rue Vignier

plus simple serait de supprimer les places de stationnement pour les voitures, de poser une épingle à vélos sur l'une d'elles au lieu de transformer une place pour voiture en stationnement pour deux-roues motorisés.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) dit aller dans le sens des socialistes, soit le renvoi de la pétition au Conseil administratif pour que celui-ci décide d'un réaménagement, étant donné que la fermeture de la rue poserait pas mal de problèmes. Il faut demander au Conseil administratif d'arriver avec une proposition concrète, soit la solution la plus adéquate pour régler les parkings sauvages de deux-roues.

Soumise au vote, la proposition de fermeture complète de la rue est rejetée à l'unanimité, moins 1 abstention (T).

La recommandation des Verts visant à supprimer les places de stationnement pour les voitures est rejetée par 10 voix contre (1 AdG/SI, 1 T, 2 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC), 2 voix pour (Ve) et 1 abstention (S).

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec la recommandation de suivre la proposition de l'îlotier ainsi que d'en vérifier la faisabilité est accepté par 11 voix pour (1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) et 2 voix contre (Ve).

Conclusion

La présente pétition est donc renvoyée au Conseil administratif avec la recommandation de suivre la proposition de l'îlotier et d'en vérifier la faisabilité.

Annexes: texte de la pétition, photos, plans de situation, rapport de renseignements du Service des agents de ville et du domaine public

Marie-Claude Deshusses
6, rue Vignier
1205 Genève
Tél. 022/329.64.70

M. Gérard Deshusses
Président du Conseil municipal
de la Ville de Genève
Palais Eynard
CP 3983
1211 Genève 3

Le 15 mars 2005

LETTRE - PETITION

Concerne: fermeture définitive de toute la rue Vignier à la circulation

Monsieur le Président,

Par la présente je demande instamment aux autorités municipales et cantonales de fermer définitivement toute la rue Vignier à la circulation, et de supprimer les places de parc se trouvant dans la seconde partie de ladite rue.

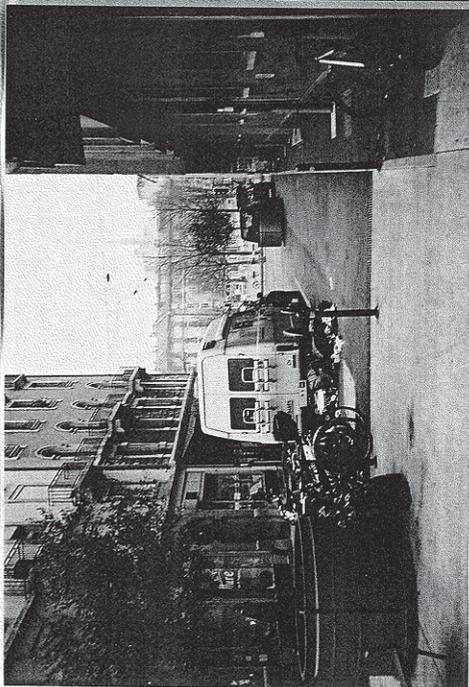
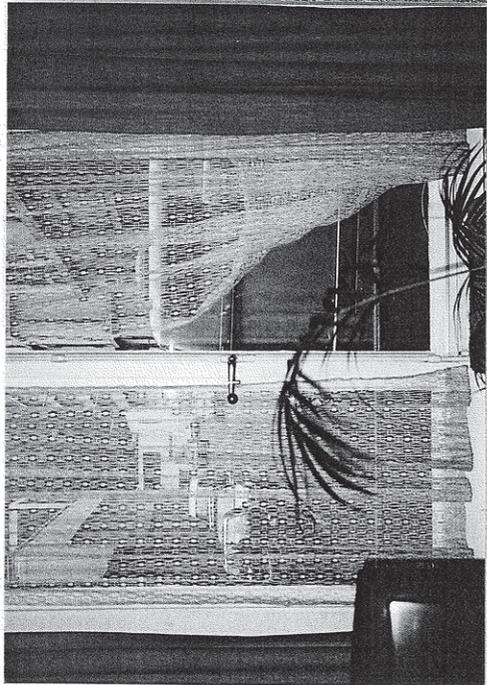
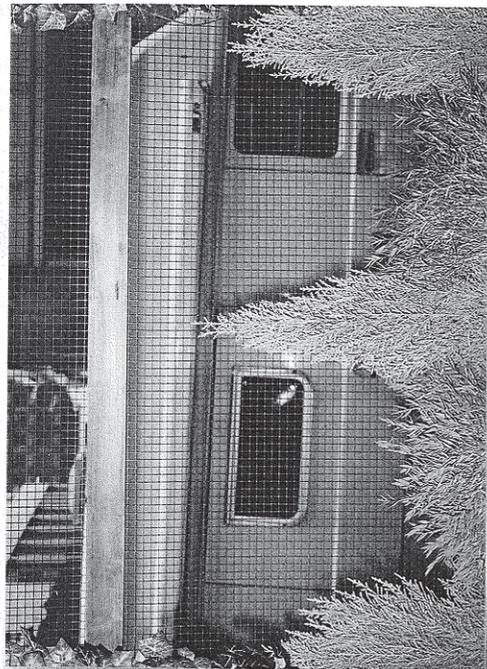
Il est effrayant de constater que ces places ont été dessinées devant les deux seuls appartements du rez-de-chaussée de l'immeuble situé au numéro 6, et que ces places peuvent être occupées, durant tout un week-end et en toute légalité, par des camionnettes, bouchant ainsi une vue déjà peu affriolante en soi.

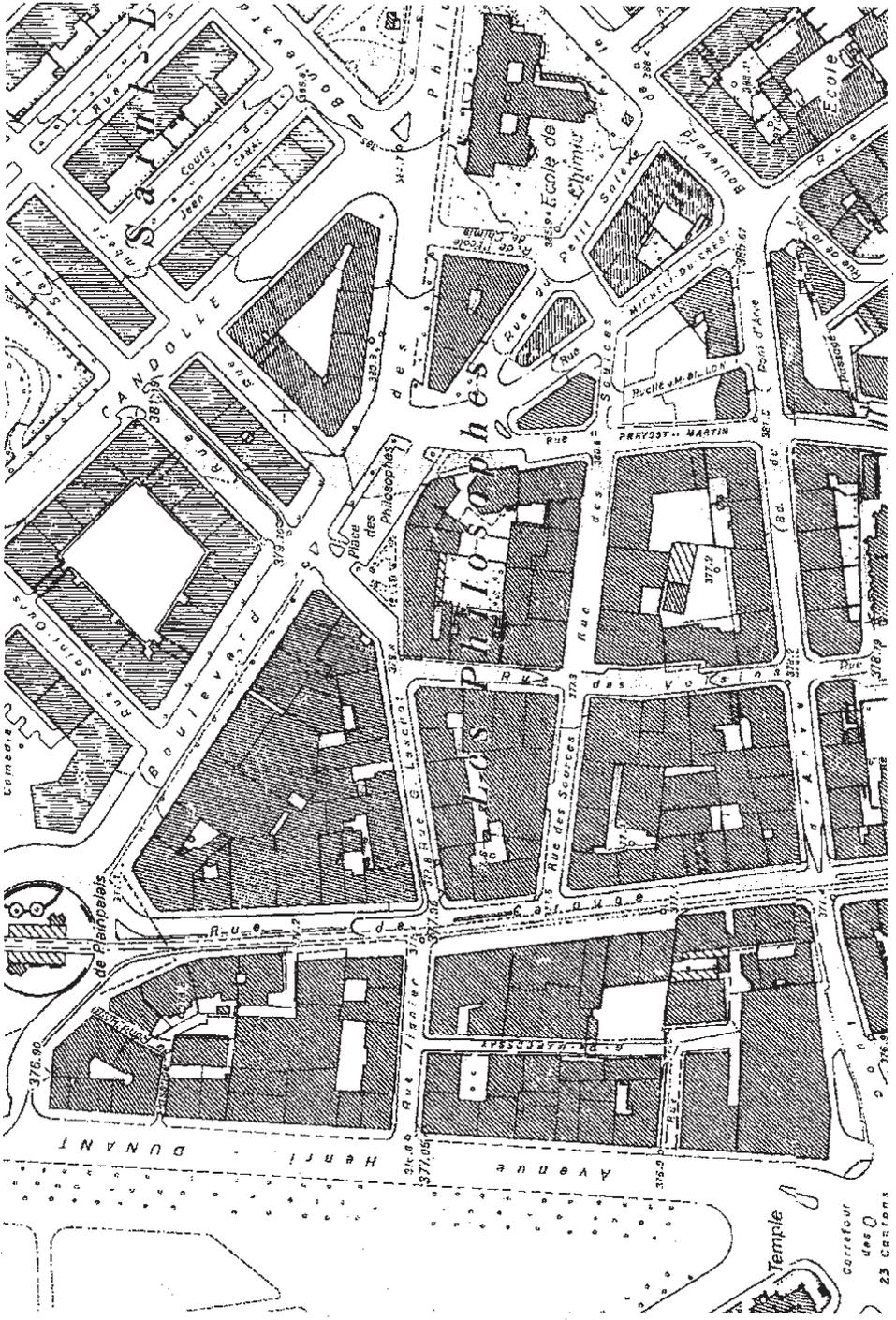
Si la première partie de la rue a été admirablement aménagée, il doit être possible de faire de même pour le tronçon suivant.

A noter par ailleurs que nombre de cyclistes empruntent, sans doute en toute bonne foi, le tronçon susmentionné en sens interdit, ne réalisant pas qu'ils peuvent hélas! rencontrer des véhicules sortant de la rue Guillaume-de-Marcossay. Si, pour l'heure, aucun accident grave n'est à déplorer, il est à craindre toutefois qu'il se produise. Il est donc urgent de prendre des mesures maintenant.

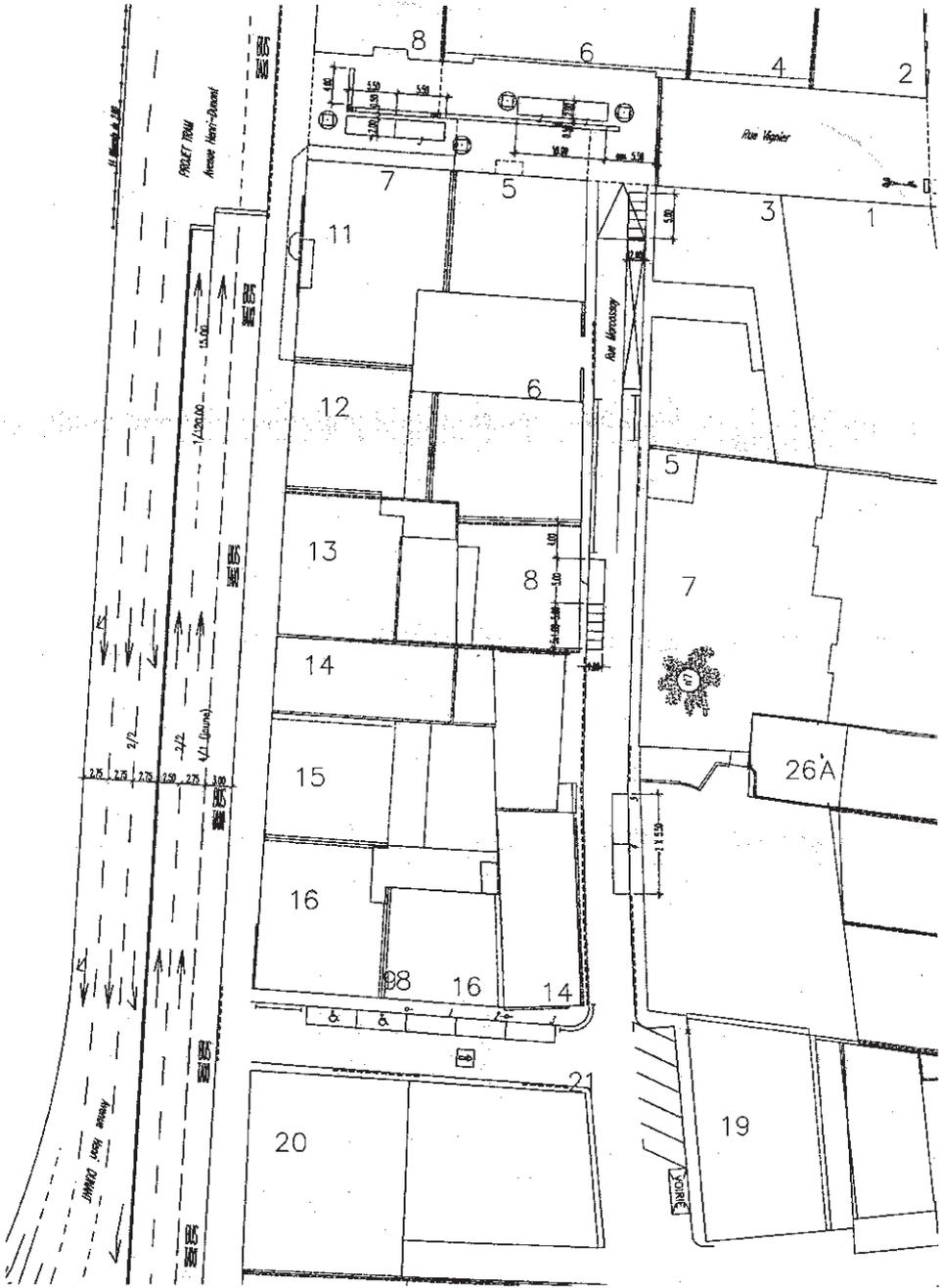
Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.







Temple
Carrefour
des O
23 Cantons





Ville de Genève

Département municipal
des sports et de la sécurité

Service
des agents de ville
et du domaine public

Corps des agents
Poste de Plainpalais

Rapport de renseignements

Le (date) vendredi 7 janvier 2005

Agent : Cpl CHAUVET François, mat. 8505

Objet : Doléances de Mme DESHUSSES Marie-
Claude, concernant le stationnement
illicite, à la rue Vignier

Pièce N° 671/04

EXPOSE DES FAITS :

Le lundi 15 novembre 2004, Monsieur FERRAZINO Christian a rédigé une note à l'attention de Monsieur HEDIGER André, concernant des doléances émises par Madame DESHUSSES Marie-Claude qui se plaignait du stationnement illicite, à la rue Vignier.

CONSTATATIONS :

Le mardi 21 décembre 2004 à 19h25, après plusieurs tentatives, j'ai pris contact avec Mme DESHUSSES, qui, fort surprise de l'importance donnée à sa lettre, m'a informé qu'elle avait déjà eu la visite de l'appointé BUSSARD Michel de la gendarmerie.

Cette dernière, habitant au rez-de-chaussée, m'a déclaré être particulièrement gênée par le parcage de grands véhicules devant ses fenêtres, car cela provoquerait un important assombrissement de son appartement, ainsi que par le stationnement devant l'accès de l'immeuble.

Il est à noter que les agents municipaux ont effectué des contrôles à ce sujet et ont délivré deux amendes d'ordre, mais ces derniers n'ont pas pu poursuivre cette surveillance en raison des fêtes de fin d'année.

Pour ma part, j'ai constaté que depuis que le tronçon en question a été signalé en zone de rencontre, il y a environ un an et demi de cela, des véhicules s'y stationnent illicitement et très régulièrement, de jour comme de nuit.

Concernant les cases de stationnement, sises au numéro 6 de la rue Vignier, il serait judicieux d'en déplacer une en face, au numéro 5 et de modifier celle se trouvant du côté du numéro 4, en cases pour véhicules deux-roues, ce qui permettrait, par la même occasion, de vider la zone piétonne de ceux-ci.

Pour éviter la problématique du stationnement illicite, il serait également pertinent de rajouter des potelets en nombre suffisant.

IDENTITE :

DESHUSSES Marie-Claude, 11.12.1958, Suisse, secrétaire, dliée rue Vignier 6,
1205 GENEVE

ANNEXES :

4 photographies des lieux
1 plan de situation

Cpl CHAUVET François, mat. 8505



Ville de Genève						
Cdmt du corps des agents						
N°	74 10 JAN 2005					
A traiter par :						
Cdt	Adj	Cap	Of.	Of.	Of.	Sort
	Cdt	inst	adm	tech	AM	Mar
A transmettre à :						
<i>[Signature]</i>						
<i>[Signature]</i>						

Premier débat

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs, je prends la parole pour vous signaler, en préambule, que la pétition P-137 pour la fermeture définitive de toute la rue Vignier demande en réalité deux choses: la fermeture définitive de ladite rue et la suppression des places de parc dans la partie mixte de celle-ci. A la lecture de ce rapport, vous constaterez que les Verts, lors du vote en commission, ont refusé les conclusions de la commission, cela pour deux raisons. La première, c'est que la commission renvoie cette pétition au Conseil administratif assortie d'une recommandation qui consiste à suivre la proposition de l'ilotier. En commission, nous, les Verts, avons estimé que cette recommandation n'était pas satisfaisante et qu'elle ne répondait que très partiellement à la demande des pétitionnaires. La seconde raison est que les Verts n'ont pas été suivis sur leur proposition de recommandation visant à supprimer les places de parc.

Avant le vote sur la fermeture totale de la rue Vignier, vous aurez constaté qu'en commission la position des Verts était de refuser cette fermeture définitive. En réalité, nous nous sommes laissé emporter par les difficultés apparentes et quasi insurmontables que semblait poser la fermeture totale de cette rue: on nous a expliqué pourquoi cela n'avait pas été fait, pourquoi cela n'avait pas pu être fait bien que cela ait été pensé dans un premier, voire dans un deuxième temps, et nous avons suivi un peu bêtement le mouvement. Pourtant, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, les Verts sont favorables à toutes les fermetures de rue, surtout des petites rues de quartier, là où c'est possible, avec l'objectif de rendre les quartiers attrayants pour la population et dans l'esprit de pouvoir mieux vivre en ville.

Je précise ici qu'il m'arrive fréquemment de passer par la rue Vignier et, comme la pétitionnaire auditionnée en commission nous l'a expliqué – elle était pleine de bon sens, cette pétitionnaire – il y a un tronçon fermé et un autre tronçon aménagé en zone de rencontre. Or je constate, surtout ces derniers temps, que ce dernier est terriblement encombré de véhicules, si bien qu'on ne sait plus très bien où on en est dans la configuration de cette rue. On ne sait pas pour quelle raison la fermeture totale de la rue n'a pas pu se faire et, pour les Verts, il est très difficile de se satisfaire de cette demi-mesure – à moitié fermée, à moitié mixte – pour une aussi petite rue. A notre avis, rien ne s'oppose à la fermeture de cette rue, il suffirait de poser quelques bornes rétractables pour préserver l'accès aux ayants droit et aux commerçants.

Au final, vous l'aurez compris, nous voulons fermer la rue Vignier totalement et répondre aux vœux des pétitionnaires. Aussi, Madame la présidente, nous vous demandons de bien vouloir mettre au vote le renvoi de la pétition P-137 telle que formulée par les pétitionnaires, selon l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«Accepter la pétition telle que formulée par les pétitionnaires.»

Nous voulons fermer la rue, ce qui signifie qu'il faut supprimer la recommandation de la commission.

M^{me} Nicole Bobillier (S). Cette pétition a été trouvée pertinente par les socialistes. Il est vrai qu'à la suite des travaux sur l'avenue Henri-Dunant la rue Vignier est devenue un lieu de passage, de parking plus ou moins sauvage et assez folklorique. Les habitants se sont trouvés confrontés à des difficultés grandissantes, parce qu'il ne faut pas oublier non plus tous les problèmes liés à la sortie de la rue Guillaume-De-Marcossay, le grand trafic lié à l'annexe du Consulat général de France et aux différents ateliers et entreprises. Il est vrai que tout cela ne simplifie pas la cohabitation.

Après les différentes auditions du directeur de l'Office des transports et de la circulation, du chef du Service de la mobilité et autres, et après avoir entendu la préopinante, les socialistes acceptent le projet d'amendement des Verts et refuseront les conclusions de la pétition.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis très étonné par ce revirement socialiste! En commission, nous avons entendu des spécialistes, nous avons pu constater que la fermeture de la rue avait des incidences non seulement sur les activités économiques, mais aussi sur le trafic. Aussi je déplore que maintenant, en raison du dogmatisme des Verts, on ne veuille pas aller dans le sens des intérêts du quartier.

La pétitionnaire n'était pas satisfaite de la situation; nous l'avons écoutée, nous avons écouté les spécialistes et nous avons entendu également l'îlotier qui, après discussion avec les gens du quartier, avec les commerçants, nous a fait une proposition qui nous a semblé simple et utile, arrangeant la vie de tous. Nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs, de confirmer la décision de la commission et d'accepter ses conclusions telles qu'elles vous sont proposées.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical est aussi surpris du revirement soudain du Parti socialiste. J'aimerais que les personnes qui ont déposé l'amendement nous expliquent comment elles géreront le trafic à la rue Guillaume-De-Marcossay. Si une seule personne habitait cette rue, ce serait merveilleux, mais il y a notamment une entreprise qui commercialise des produits de la mer, sauf erreur, et qui utilise des camions. Si vous vous êtes rendus sur place, vous aurez constaté que c'est une

rue qui ne permet pas d'aller dans les deux sens et qui, en plus, est en angle droit avec la rue Vignier. Vous m'expliquerez alors comment vous pensez régler la circulation des camions qui ne peuvent pas tourner sur place, comme une Smart!

Je pense que la décision prise par la commission des pétitions est la plus sage. Avec cet amendement, vous créez un petchi dans cette rue, impossible à régler. Il est évident que le groupe radical refusera cet amendement et votera les conclusions de la commission des pétitions.

M. Patrice Reynaud (L). Contrairement aux groupes démocrate-chrétien et radical, nous, libéraux, nous ne sommes pas surpris d'un tel revirement de position. Je vous avouerai même que j'avais été surpris qu'un consensus puisse exister sur les recommandations frappées au coin du bon sens de l'îlotier. Mais évidemment c'était sans compter la volonté clairement affirmée qui, aujourd'hui, fait loi; je cite la pétition: «Par la présente, je demande instamment aux autorités municipales et cantonales de fermer définitivement toute la rue Vignier à la circulation, et de supprimer les places de parc se trouvant dans la seconde partie de ladite rue.» Voilà, c'est clair, tout est dit! On le sait, il y a déjà tellement de rues qui sont passées au sas – si je puis dire – de cette privatisation partielle sous forme de fermeture que j'étais objectivement surpris que vous acceptiez, Mesdames et Messieurs, comme ça, à si bon compte, de ne pas aller jusqu'au bout de votre logique politique.

De temps à autre, malheureusement, la logique politique se heurte à une autre logique qui est celle du bon sens. L'îlotier a dit à la commission qu'il suggérerait de déplacer une place de parc et d'en transformer une autre en place de stationnement deux-roues, ce qui aurait permis de vider la zone piétonne du parcage sauvage. De plus, l'îlotier propose de mettre des potelets pour éviter les problèmes de circulation. Voilà une solution simple, peu onéreuse, qui semblait être acceptée par toutes et tous. Eh bien non, surtout pas!

Pourtant, c'était quelque chose de simple qui, au demeurant, n'était pas profondément politique, mais, une fois de plus, une partie de l'Alternative n'en veut pas et demande la fermeture de la rue. C'est triste, mais nous ne sommes pas surpris. Evidemment, nous ne suivrons pas les Verts et nous accepterons les conclusions, ô combien limpides et simples, de la commission des pétitions. Nous ne pouvons que regretter qu'une fois de plus vous fassiez une montagne d'un problème simple et que, systématiquement, vous en profitiez pour faire de la basse politique. C'est dommage, mais vous nous y avez habitués, nous en prenons acte.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) acceptera l'amendement des Verts.

M. Guy Jousson (T). Nous sommes tout à fait sensibles, dans certaines circonstances, dans certains lieux très précis, à l'opportunité de fermer des rues. Mais nous sommes obligés aussi de penser aux entreprises, aux ouvriers qui travaillent et qui parfois doivent avoir un accès absolument indispensable. Aussi, dans le cas présent, notre groupe suivra les recommandations de la commission et refusera l'amendement des Verts.

M. Eric Ischi (UDC). Je ne vais pas reprendre les propos tenus par le préopinant libéral, mais nous aussi, nous regrettons infiniment que cet amendement soit proposé. Pour une fois qu'un collaborateur de la Ville de Genève, un îlotier, essaye de trouver une solution frappée au coin du bon sens, eh bien, non, vous la refusez! Je crois qu'il faut rayer de votre vocabulaire l'intelligence et le bon sens! Je crains que par cette manière de faire, en faisant fi de ce qu'ils disent, vous démotiviez, découragez ces îlotiers qui essaient de trouver des solutions intelligentes, pleines de bon sens. En ce qui concerne l'Union démocratique du centre, nous soutiendrons les conclusions de la commission des pétitions.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Dans cette salle, tous soutiennent les propositions de l'îlotier. J'aimerais vous dire, Mesdames et Messieurs, que nous avons aussi le plus profond respect pour le travail effectué par l'îlotier à la demande du magistrat Ferrazino. Ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est simplement que nous voulons fermer cette rue.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Perler-Isaaz est refusé par 32 non contre 28 oui (3 abstentions).

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions sont acceptées par 51 oui contre 12 non (1 abstention).

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-137 au Conseil administratif avec la recommandation de suivre la proposition de l'îlotier et d'en vérifier la faisabilité.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communication du Conseil administratif	5098
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5099
3. Questions orales	5099
4. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 20 000 000 de francs destiné à soutenir la construction de logements sociaux pour la Fondation HLM de la Ville de Genève, respectivement la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (PR-377 A). Troisième débat	5104
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «La population défend sa police» (P-102 A)	5111
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la construction de deux immeubles à la rue Marie-Brechbuhl» (P-108 A)	5127
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Trafic de drogue, bruit, insécurité et saleté dans les environs de la rue Voltaire» (P-115 A)	5136
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Fermeture définitive de toute la rue Vignier à la circulation» (P-137 A).	5175
9. Propositions des conseillers municipaux	5192
10. Interpellations	5192
11. Questions écrites	5192